

Le 15 septembre 2022 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 septembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TRAORÉ, M. GIBLIN, Mme DEFRANCE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. HASSIN par M. DELAGE, M. TAPA par Mme AZZOUG, M. CHAPPELLIER par M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE par M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE par Mme COUTO, M. BANBUCK par M. BOUFRAINE.

Membre absente :

Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance :

Mme BASSEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous rappelle que, depuis le 1^{er} août dernier, les dispositions pour la tenue des conseils municipaux avec quorum abaissé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui n'existe plus, ne sont plus en œuvre. Le quorum pour les séances du Conseil municipal revient, conformément au Code général des collectivités locales, à 50 % des membres qui doivent être présents physiquement. Je souhaite le rappeler car cette disposition, qui revient au droit commun, s'appliquera jusqu'à nouvel ordre. Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Bassez. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mme Bassez est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mesdames, messieurs, chers collègues, chers Kremlinois, avant d'examiner les délibérations inscrites à l'ordre du jour, je souhaite que nous observions un moment d'hommage à la mémoire de trois figures kremlinoises qui ont marqué notre vie locale ces dernières années. Depuis notre dernière séance en effet, nous avons appris trois décès d'acteurs associatifs de la ville, dont l'un a été conseiller municipal du Kremlin-Bicêtre.

Alain Sarrabay est décédé le 7 août. Il fut l'un des initiateurs de l'association ADASE dont il a été président de 1975 à 1979, puis de 1992 à 1998. C'était un homme passionné par le chant et la musique. Il a aussi marqué de son empreinte la chorale Actaleria dont il a été le chef d'orchestre, mais également le président de l'association. Alain Sarrabay était un homme engagé dans la vie de la cité. Il fut ainsi conseiller municipal de 1989 à 2008. Il nous a quittés dans sa 75^e année. Je suis sûr que tous ceux qui l'ont connu, comme moi, conserveront d'Alain Sarrabay le souvenir d'un humaniste tourné vers les autres, désireux de transmettre, d'un passeur entre les générations.

C'était un homme qui parlait peu au Conseil municipal — je peux en témoigner lorsque j'étais conseiller municipal d'opposition, puis maire — mais c'était quelqu'un de très attentif, à l'écoute et respectueux des autres. Cela correspond à cette soif qu'il avait d'être utile et de servir : servir les autres, être ouvert aux autres, être ouvert à l'intérêt général. En mémoire d'Alain Sarabay, je voudrais vous inviter à vous lever pour observer une minute de silence. Je vous remercie. En votre nom, j'adresse à sa famille présente l'expression des très sincères condoléances de la Ville.

Je vous invite aussi à un hommage à Henri Pauvert, décédé le 16 août dernier. Il était professeur agrégé de mathématiques. Il fut par la suite en fonction de direction dans les établissements secondaires. Il a été principal adjoint au collège Jean-Perrin. Il était passionné par l'éducation et le sport. Il connaissait l'importance de l'émancipation pour notre jeunesse, par l'éducation, mais aussi par la pratique sportive. Impliqué au CSAKB, le club omnisport de la ville, il a été membre de son bureau directeur et en a été le secrétaire général dans les années 1980. Il fut également président du Comité régional de gymnastique. Il nous a quittés dans sa 91^e année. J'ai eu l'occasion d'être présent à sa cérémonie d'hommages. Ayant été un enfant du Kremlin-Bicêtre, j'ai été particulièrement ému de l'hommage qui lui a été rendu en présence de sa famille et des membres de la direction du CSAKB. Nous conserverons d'Henri Pauvert le souvenir d'un homme altruiste, tolérant et bienveillant. À sa famille, je renouvelle les condoléances du Conseil municipal et je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence. Je vous remercie.

Une autre figure de la vie locale, actrice de la vie associative, nous a quittés le 25 juillet. Jacqueline Prévost, que les habitants du quartier de la Mairie en particulier connaissaient puisqu'elle habitait rue du Square-Jules-Guesde, était responsable du Comité du Kremlin-Bicêtre de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité. Médecin, elle s'est battue pendant de longues années pour promouvoir le droit légal et social de choisir sa fin de vie. Elle s'est éteinte au cours de sa 85^e année. Nous conserverons de Jacqueline Prévost le souvenir d'une femme généreuse, ouverte, simple, militante et combative. De ses fonctions de médecin, son fils me relatait quelques souvenirs dans la période où elle a été en Algérie et ici au Kremlin-Bicêtre où elle s'était installée et vivait depuis fort longtemps. À sa famille, je renouvelle les condoléances du Conseil municipal. Je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence. Je vous remercie. Je suspends la séance pour quelques instants.

De 20 heures 28 à 20 heures 30 : suspension de séance.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, je voudrais faire une petite déclaration, si vous me le permettez. Je voudrais rendre hommage à quelqu'un. C'est dans la continuité.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce n'est pas le lieu. À la demande de la famille de la personne à laquelle vous pensez et à laquelle je pense aussi, l'hommage a lieu dans la stricte intimité.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

J'ai l'autorisation de sa famille.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je ne vous donne pas la parole.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Vous ne voulez pas que je rende hommage à une personne ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Non. On n'est pas dans le même cadre.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Ah, bon ? Un agent n'est pas dans le même cadre que d'autres personnes de la ville ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il s'agissait d'un ancien élu et de responsables associatifs.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Donc rendre hommage à un agent n'est pas...

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Khiar, je vous invite à ne pas en rajouter.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Je prends acte que vous ne voulez pas...

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous pouvez prendre acte.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Merci, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je voudrais vous donner plusieurs informations depuis les séances du 30 juin et du 15 juillet derniers.

Tout d'abord, j'ai reçu une lettre de démission de Mme Marie-Hilda Gouineau de la présidence du Comité éthique.

Deuxièmement, je vous informe que la prochaine séance du Conseil municipal envisagée en octobre n'aura pas lieu. La prochaine séance du Conseil municipal, après celle-ci, aura lieu, comme prévu, le 24 novembre.

Troisièmement, au regard de la situation économique et sociale, de l'augmentation du prix de l'énergie, j'informe le Conseil municipal que l'équipe municipale a décidé d'étendre le bouclier communal avec un chèque énergie pour les ménages modestes. Ce chèque énergie tiendra compte, comme à l'accoutumée, du quotient familial.

Quatrièmement, je voudrais rappeler que, ce soir, le Conseil municipal est participatif. Concrètement, cela veut dire que, conformément au règlement intérieur du Conseil municipal et à son article 27 qui permet d'organiser une participation des habitants, je suspendrai la séance pour donner la parole au public présent physiquement à la séance ou qui a envoyé des questions et des commentaires par Facebook et le site de la Ville. Ces questions pourront être posées à l'occasion de l'examen du rapport soumis à l'approbation du Conseil municipal concernant le deuxième référendum kremlinois annuel. La suspension de séance pour le Conseil municipal participatif aura lieu après le rapport présenté par Jean-François Delage. Ce sera suivi par les interventions des deux co-présidents Maires-Adjoints de la Commission extramunicipale sur les mobilités, Geneviève Étienne et Frédéric Raymond.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Avant de procéder au vote du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin, je souhaite faire une mise au point sur les propos très graves tenus lors de cette séance par M. Jean-François Banbuck. M. Banbuck a en effet déclaré, tel que c'est mentionné dans le compte rendu : « Parlementaire, M. Laurent a obstinément refusé de rendre compte de l'utilisation de son indemnité représentative de frais de mandats (IRFM) de plusieurs centaines de milliers d'euros, contrairement à l'immense majorité des autres députés de cette même mandature. » Cette accusation est fautive et mensongère. Comme parlementaire, j'ai rempli toutes les obligations fixées par le règlement de l'Assemblée nationale pour la mandature 2012-2017. J'ai notamment transmis au Bureau de l'Assemblée nationale et au déontologue tous les documents qui étaient demandés afin que les contrôles de l'utilisation de ces crédits destinés à l'exercice du mandat de député puissent être faits. À la fin de mon mandat, en juin 2017, j'ai restitué à l'Assemblée nationale l'excédent des crédits non utilisés, conformément aux règles établies par le règlement de l'Assemblée nationale.

Au-delà de ces obligations fixées à tous les députés, je communiquais chaque année à l'ensemble des habitants de la circonscription l'utilisation des crédits de mon indemnité de représentation parlementaire et de frais de mandat. J'en veux pour preuve ce journal qui a été distribué, par exemple à l'été 2013, dans toutes les boîtes aux lettres de la circonscription. Ce journal montre la répartition des frais de mandat pour les 12 mois précédents. Chacun a pu constater à l'époque, sur la même page d'ailleurs, que je rendais également compte aux citoyens de l'utilisation de ce que l'on appelait à l'époque la réserve parlementaire.

Le 2 novembre 2017, la Commission nationale d'accès aux documents administratifs, qui avait été saisie par l'association Regards, qui avait interpellé les 577 députés de cette 14^e législature, a estimé que les documents qui nous étaient demandés n'avaient pas à être communiqués à l'association. Le 23 mars 2020, le Tribunal administratif de Paris, qui avait été saisi, a rejeté la requête de l'association qui demandait ces documents.

Enfin, M. Banbuck ne peut ignorer que ce sont 566 députés sur 574...

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Laurent, on n'est pas à l'Assemblée nationale.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous n'avez pas la parole.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je la prends parce que vous abusez...

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous n'avez pas la parole. Je vous rappelle à l'ordre.

Enfin, je le répète, M. Banbuck, tout comme les membres du Conseil municipal, ne peuvent ignorer que 566 députés...

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Sommes-nous obligés d'assister à cela, monsieur Laurent ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous n'avez pas la parole.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je sors de la salle. On n'est pas concernés par ces sujets-là. Vous n'êtes plus député, monsieur Laurent.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous rappelle à l'ordre. Si vous êtes gêné par...

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je ne suis pas gêné, c'est à vous d'être gêné.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est une mise au point. Vous n'avez pas la parole.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous venez de rappeler à M. Khiar que ce n'était pas le lieu de rendre hommage. Vous nous faites un compte rendu de vos actions parlementaires. Ce n'est pas le lieu. C'est un Conseil municipal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous rappelle à l'ordre, monsieur Zinciroglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Portez plainte contre M. Banbuck dans ce cas. On n'a pas à être tenus informés de ces informations.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous êtes rappelé à l'ordre pour la deuxième fois.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Et alors ? Qu'allez-vous faire ? Appeler la Police municipale ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous êtes rappelé à l'ordre pour la troisième fois en application de l'article 21 du règlement intérieur qui a été adopté et qui fixe la tenue des débats. Je poursuis à la suite de cette mise en cause.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous ne sommes pas ici pour écouter les propos d'un ancien député aigri.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Ruggieri, je vous rappelle à l'ordre pour la deuxième fois. Je reprends.

20 heures 35 : MM. ZINCIROGLU et RUGGIERI quittent la salle.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur Laurent, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Boufraine, vous êtes rappelé à l'ordre et aux convenances.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

M. Khiar a voulu rendre hommage à une directrice, responsable de service qui est décédée. Et vous l'avez interdit pour prendre la parole pour vous expliquer...

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Boufraine, je vous rappelle à l'ordre et vous demande de cesser votre intervention.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale. Ce sont les affaires communales.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous ne pouvez prendre la parole que lorsque le Maire vous donne en donne la possibilité.

20 heures 37 : M. KHIAR, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme COUTO quittent la salle.

Jean-Luc LAURENT, Maire

M. Banbuck ne pouvait pas ignorer que 566 députés sur 574 ont agi comme je l'ai fait. Nous avons tous respecté et respectons le droit scrupuleusement. Je n'ai pas été mis en examen, contrairement à ce que des élus d'opposition laissent entendre encore aujourd'hui, ni les 566 députés qui, comme moi, ont agi selon la même méthode. Je dis donc solennellement à tous les élus, et au-delà, que les mises en cause dans ce domaine doivent cesser. Les accusations de malversation sont infondées, mensongères et calomnieuses car elles ne reposent sur rien. Je tenais à faire cette mise au point, ayant été mis en cause à la séance du 30 juin, que cela plaise ou non. Je ne règle pas les problèmes devant la justice, je préfère que le débat démocratique ait lieu ici, dans l'enceinte du Conseil municipal. Cette mise au point était nécessaire au regard des graves accusations portées contre moi et contre 566 parlementaires sur 577 de la 14^e législature. Je mets aux voix le procès-verbal du 30 juin 2022.

Résultat du vote (procès-verbal de la séance du 30 juin 2022)

Votants : 23

Pour : 23 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK)

Absents au moment du vote : 11 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. GIBLIN)

20 heures 40 : M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, M. KHIAR, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN et Mme COUTO reviennent dans la salle.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2022. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

Kamel BOUFRAINE (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Nous ne prendrons pas part à ce vote pour la simple et bonne raison que nous n'étions pas présents à ce Conseil municipal.

Résultat du vote (procès-verbal de la séance du 15 juillet 2022)

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 13 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Absents : 1 (Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le procès-verbal est adopté. Nous passons au dossier suivant

N° 2022-094. COMMUNICATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Chers collègues, pour la rentrée scolaire 2022, comme vous le savez sans doute, la priorité a été mise sur deux écoles : l'école Benoît-Malon et l'école Jean-Zay qui étaient en sureffectif. Dès juillet, la municipalité est intervenue auprès de l'Inspection académique, en collaboration avec les directions d'école, les parents d'élèves et les enseignants. Nous sommes intervenus de nouveau collectivement dès la fin d'août et le début de septembre. Nous pouvons nous féliciter collectivement que, rapidement, ces deux situations ont été résolues. Une ouverture de classe est intervenue à l'école Benoît-Malon dès le jour de la rentrée. Une ouverture de classe — au lieu d'un moyen supplémentaire comme ce fut le cas l'année dernière — est aussi intervenue à l'école Jean-Zay deux ou trois jours après la rentrée. Les deux enseignants respectifs de ces classes ont été nommés. Les enseignants et les équipes éducatives de ces deux écoles peuvent donc fonctionner et les élèves sont accueillis dans les meilleures conditions.

Durant l'été, de nombreux travaux ont été réalisés. Pendant la 3^e tranche des travaux sur la toiture de l'école Charles-Péguy, nous avons pu poser aussi un certain nombre de stores devant les fenêtres et des pare-soleils. Un toit végétalisé a été mis en place à l'école Pauline-Kergomard.

Des travaux d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ont été réalisés dans de nombreuses écoles (portes plus larges, poses de demi-lunes, poses de couleurs sur les marches d'escalier). D'autres travaux sont à l'étude et interviendront dans les prochains mois.

Des détecteurs de mouvement sont en train d'être posés dans l'ensemble des couloirs de toutes les écoles de la ville, de façon à faire des économies d'énergie en faisant en sorte que les lumières ne s'allument qu'en cas de passages de personnes dans les couloirs.

Nous sommes conscients que de nombreux travaux doivent encore être réalisés, petits et gros, dans tout le patrimoine scolaire. Pour ce faire, le budget éducation restera le premier budget de la Ville, représentant plus de 20 % des dépenses actuellement en investissement dans ces travaux, soit 1,2 M€.

Une nouveauté est apparue pour les élèves des écoles élémentaires publiques de la ville. Du CP au CM2, un kit de rentrée leur a été remis. Ce kit contient le matériel de base (stylos, règles, équerres, crayons-feutres, crayons de couleur, etc.), ainsi que, pour les CM2, un dictionnaire. Ce kit de rentrée a été confectionné en concertation avec les directions d'école. C'est à la demande des directions d'école que le dictionnaire a été ajouté à la place des feutres et des crayons de couleur qui servent beaucoup moins en CM2. De même, certaines spécificités ont été respectées dans le kit des CP (pas de crayons Bic, assez peu utilisés, mais des crayons Veleda pour les ardoises). Ce kit a été distribué en mairie. Il a été donné aux parents de la ville à l'accueil de la mairie. Il est désormais distribué par les animateurs des centres de loisirs dans les écoles. Les temps périscolaires sont aussi une priorité pour la Ville. De nombreux dispositifs d'accueil offrent un environnement propice à l'épanouissement des enfants du Kremlin-Bicêtre.

De nombreuses activités sont proposées, comme des sorties et des projets pour bénéficier d'un accompagnement à la scolarité. Il y a aussi des classes CLÉ et CLAS de soutien scolaire les soirs en semaine. Il est prévu d'ouvrir ce soutien aux maternelles avec une aide à l'apprentissage du langage.

La Ville participait au projet DEMOS avec la Philharmonie de Paris. Ce projet s'arrête. La Philharmonie cesse ce projet pendant au moins une année afin de réfléchir à la meilleure manière de le redémarrer. En attendant, des accords sont passés avec le Conservatoire pour proposer aux élèves de la Ville, notamment dans les temps périscolaires, un certain nombre d'activités musicales (chants, instruments) dans l'ensemble des centres de loisirs.

Cette rentrée s'est relativement bien passée et se termine bien avec l'ouverture des deux classes et la nomination des deux enseignants. On peut se féliciter que ces écoles puissent fonctionner dans les meilleures conditions.

Vous avez reçu un rectificatif. Il y avait un problème sur la première note qui vous avait été envoyée. Les écoles sont bien au nombre de 8. À l'heure actuelle, il y a 1 728 élèves scolarisés. 1 750 sont inscrits. Probablement, quelques élèves ne sont pas encore arrivés à l'école. Cela ne saurait tarder. Nous aurons des nouvelles à ce sujet très bientôt.

Des travaux sont encore à venir dans l'ensemble des écoles de la ville.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'ajoute une information. Comme à chaque rentrée scolaire, une réunion est organisée avec les représentants de parents d'élèves quelques jours après la rentrée. Cette réunion a eu lieu lundi soir dernier. Cela a permis de faire un point avec les parents d'élèves. Le jour de la rentrée et les jours suivants, les élus et les services ont été attentifs à ce que les meilleures conditions possibles de rentrée soient remplies dans chaque établissement scolaire. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jérôme GIBLIN (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Je vous remercie pour ce compte-rendu sur le primaire. J'ai des questions concernant le secondaire. Je sais que ce n'est pas une prérogative municipale au premier chef, puisque ce sont les départements qui sont en charge des locaux et de certains des personnels. Il s'agit évidemment de l'Éducation nationale et de politiques gouvernementales. Étant donné qu'il y a des centaines d'enfants kremlinois dans les deux collèges publics Albert-Cron et Jean-Perrin, je voudrais ici alerter sur la gravité de la situation en cette rentrée. Au collège Albert-Cron, des professeurs sont absents, ils n'ont pas été nommés ou ne sont pas remplacés. Il y a donc un manque d'enseignants dans beaucoup de matières. Énormément de classes ont des effectifs de 29 ou 30 élèves. Des classes ont des AESH, personnels accompagnant des enfants en situation de handicap. Dans certaines classes, il n'est même pas possible de s'asseoir. Le collège Albert-Cron n'est pas un cas isolé. Au collège Jean-Perrin, il y a trois classes de 6^e à 29-30 élèves étant donné qu'il y a eu des suppressions de classes dans les deux établissements. C'est malheureusement très répandu dans le Département. Il y a eu des mouvements au collège Henri-Barbusse à Alfortville, par exemple. Il y était impossible de s'asseoir dans des classes prévues pour 28 élèves et accueillant 34 personnes. Le maire de Gap s'est mis en grève de la faim à la suite de fermetures de classes. Au collège Albert-Cron, une pétition se trouve sur « change.org ». Vous pouvez la signer. Certains établissements ont obtenu au moins quelques dédoublements à défaut de recréer des classes supprimées.

Contrairement aux déclarations gouvernementales, l'éducation reste le parent pauvre et, en particulier, le secondaire. Les besoins de la communauté éducative ne sont pas entendus. Il est toujours question des ordinateurs d'Ordival qui ne servent à rien, qui coûtent très cher, qui polluent et qui ne sont jamais utilisés. Il y a toujours des Ordival qui ne fonctionnent pas, qui sont oubliés, qui sont cassés, qui ne sont pas réparés. Ce n'est pas un besoin pédagogique demandé. J'aimerais que vous puissiez prendre l'information auprès des chefs d'établissement et accompagner nos demandes. Je vous remercie.

Kamel BOUFRAINE (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, Kremlinoises, Kremlinois, je voulais intervenir sur le dispositif SOS Rentrée piloté par le Point information jeunesse de la ville. Je me suis entretenu avec un certain nombre de parents. Ils nous ont informés que leur enfant n'avait pas trouvé de place, notamment au lycée Darius-Milhaud, c'est-à-dire le lycée de secteur. Peut-être est-ce un peu prématuré, mais avons-nous des chiffres sur le nombre d'enfants qui sont restés sur le carreau, qui n'ont pas eu la chance d'être affectés au lycée ? Je sais qu'il doit y avoir un second tour d'affectation des places. Je voulais savoir où cela en est et si la municipalité accompagne ces familles qui, au 15 septembre, sont très inquiètes pour l'avenir de leurs enfants.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, monsieur l'ex-député, je souhaiterais intervenir sur la rentrée scolaire. Après deux années difficiles en raison de la pandémie, nous pouvons nous réjouir que la rentrée scolaire se soit déroulée dans un contexte sanitaire nettement amélioré, ce qui a permis d'alléger évidemment les contraintes du protocole sanitaire qui est au niveau le plus bas aujourd'hui. Cette situation permet de retrouver une certaine sérénité dans les écoles. C'est bien entendu l'occasion de remercier les personnels de la Ville et de l'Éducation nationale qui ont travaillé pendant plusieurs mois dans des situations extrêmement complexes.

À la lecture du tableau que vous nous avez fourni, nous pouvons nous réjouir que les effectifs soient en moyenne composés de moins de 25 élèves par classe au Kremlin-Bicêtre. C'est absolument indispensable pour la progression des élèves et, surtout, pour les enfants des milieux défavorisés. Au vu des effectifs, des fermetures de classes envisagées dans un premier temps ont été abandonnées. Évidemment, nous nous en réjouissons. Comme vous le savez, puisque vous avez une longue expérience d'élus, la carte scolaire est un long processus de concertation qui dure presque une année. Il repose sur une analyse des effectifs réels des élèves, ce qui explique que des décisions soient parfois prises la veille de la rentrée.

Vous annoncez des travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments scolaires. C'est le rôle d'une commune qui a en charge l'entretien des écoles du 1^{er} degré. Tout cela, bien entendu, est absolument nécessaire, mais bien insuffisant pour rendre nos écoles plus attractives et freiner le départ vers le privé. D'année en année, les demandes des parents pour scolariser leurs enfants à Jeanne-d'Arc augmentent. Il va falloir un jour s'interroger sur cette tendance qui se renforce année après année. Bien sûr, vous nous expliquerez que vous n'en êtes pas responsable, que c'est sans doute la faute du gouvernement. Comme d'habitude.

Le problème majeur qui se pose aujourd'hui est le manque d'hétérogénéité dans nos établissements scolaires en raison d'une politique d'aménagement et de construction de logements sociaux qui provoque la fuite de nombreuses familles vers le privé. Je rappelle que le recours à l'enseignement privé n'est pas l'apanage des classes moyennes ou des classes les plus favorisées. Il touche aussi les classes populaires. Il suffit de s'installer à la sortie d'un établissement privé pour voir à quel point il y a une très forte mixité dans ces établissements scolaires.

La recherche est aujourd'hui unanime : mettre ensemble des élèves faibles est la meilleure façon de les rendre encore plus faibles. En revanche, les classes hétérogènes permettent aux plus faibles de progresser. Tous les spécialistes de l'éducation prônent donc une politique de l'aménagement du territoire qui serait au service d'un regain de la mixité des populations. Vous faites l'inverse au Kremlin-Bicêtre pour des raisons purement idéologiques et, aussi, parce que vous êtes pieds et poings liés par des accords électoraux au Parti communiste français qui ne conçoit la ville qu'à travers le prisme du logement social.

L'école, votre priorité : ce n'est qu'un slogan, comme toujours. Vous avez pris énormément de retard au regard de nombreuses collectivités locales sur des sujets tels que les « rues aux écoles » ou les « cours oasis ». Pourtant, de nombreuses villes du 94 ont créé ces fameuses « rues aux écoles » pour sécuriser la sortie des établissements scolaires. Dernièrement, la Ville d'Ivry a créé une « rue aux écoles ». Malheureusement, nous constatons le retard dans notre ville. Surtout, monsieur Laurent, vous êtes, à ma connaissance, le seul maire à avoir vendu une école publique. Vous avez vendu l'école Pierre-Brossolette à la Région Île-de-France quand vous étiez Vice-Président du Conseil régional, Maire de cette Ville et que vos amis — mes anciens amis, d'ailleurs — dirigeaient la Région Île-de-France. En 2009, vous avez vendu cette école, un très beau bâtiment datant de la fin du 19^e siècle, pour 4 M€. Qu'avez-vous fait de cet argent ? Que sont-ils devenus ? Vous auriez pu au minimum investir ces sommes dans la rénovation des écoles publiques. Or cela n'a pas été le cas. Vous avez fait ce choix, monsieur Laurent, de vendre une école publique au détriment des familles kremlinoises. Nous avons besoin de cette école. Malgré tout, vous l'avez vendue à vos amis de la Région Île-de-France. C'est à mes yeux un énorme scandale. Un scandale. Depuis des années, des enfants de six ans sont accueillis dans des conditions précaires et côtoient de jeunes adultes de plus de 20 ans du lycée professionnel. C'est une situation complètement dingue. Il n'y a aucune séparation entre les deux établissements.

Vous nous dites que l'éducation est votre priorité. J'ai du mal à le croire. Les faits le démontrent, ce qui vous intéresse, monsieur Laurent, c'est plus le BTP que l'Éducation nationale. Je tenais à exprimer publiquement le fait d'être absolument scandalisé quand j'ai lu et appris que vous aviez vendu un établissement scolaire public à vos amis de la Région Île-de-France.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Mesdames, messieurs, monsieur le Maire, chers collègues, si on écoute successivement M. Giblin et M. Ruggieri, cela donne envie de continuer à approfondir un peu la réflexion et de mettre les choses les unes après les autres.

Monsieur Ruggieri, je n'ai pas compris le propos et la cible. Qu'est-ce qui est visé derrière les propos et les insinuations ? Pour le dire clairement, où situez-vous la jauge de la bonne mixité ? De quelle mixité parlez-vous ? Une mixité sociale ? Une mixité ethnique ? Nous parlons des écoles du Kremlin-Bicêtre. Que vise votre diagnostic ? Oui, il y a un évitement et une stratégie parentale, en effet de milieux variés, en direction des écoles privées. En effet. Que faites-vous de ce diagnostic ? Pas assez de mixité sociale, ethnique dans les écoles du Kremlin-Bicêtre ? Donc les écoles ne sont pas bonnes ? Donc on s'en va ? Nous sommes au moins deux ici dans cette salle, peut-être trois, à avoir travaillé dans les écoles du Kremlin-Bicêtre. J'espère ne rien apprendre à personne en rappelant que ces écoles ont comporté, comportent et comporteront des élèves excellents, brillants, moteurs, exemplaires. Mais on a aussi le droit d'être moyen, un peu médiocre, avec des difficultés. Tous les enseignants du Kremlin-Bicêtre sont fiers de tous leurs élèves. Je n'ai pas bien compris ce que votre propos visait. Il me semble qu'il y a beaucoup d'amalgames.

Si on part de votre diagnostic, que je partage en partie, sur la désaffection de l'école publique, il me semble quand même étonnant de poser ce diagnostic, après avoir entendu M. Giblin, sans mettre bout à bout la paupérisation délibérée du service public d'éducation qui se poursuit avec le gouvernement actuel. Si on en veut un exemple immédiat et dans l'actualité à venir, puisque vous avez parlé du lycée professionnel dont le devenir vous soucie, il y a aussi un démantèlement annoncé du lycée professionnel au profit de l'apprentissage. Cela fera de la main-d'œuvre pas chère. Quand on parle de fuite des cerveaux — j'ai l'impression que c'est ce que vous avez dit ou, en tout cas, cela pourrait vouloir dire cela — ou de fuite des bons éléments vers les écoles privées, dans ce cas, il faut peut-être creuser les raisons politiques, budgétaires et les choix qui sont faits pour appauvrir l'école publique et ne pas lui donner les moyens d'accomplir ses missions. M. Giblin en témoignait pour les collèges, avec l'insuffisance des moyens alloués à des territoires comme le nôtre, particulièrement mélangé, mixte et devant tenir les deux bouts de l'échelle sociale. Le Kremlin-Bicêtre, ce n'est pas que du HLM, ce n'est pas que de l'habitat social, c'est une population très mélangée et très mixte.

L'école publique doit répondre à ces défis. Je finis par cela. On ne nous en donne pas les moyens. Il ne faut pas ensuite s'étonner que l'école ait des difficultés de recrutement, de moyens, de locaux, d'intendance. La liste est longue.

Je devais pointer du doigt le trouble que vos propos pourraient jeter dans la lecture qui est faite de la question scolaire que ces deux ou trois interventions ne permettent évidemment pas de traiter ce soir.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je donne la parole à Ibrahim Traoré, notamment sur la question posée par Kamel Boufraine sur SOS Rentrée.

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, je suis ravi que l'on puisse aborder cette question de SOS Rentrée et de l'urgence pour faire en sorte que les jeunes Kremlinois puissent étudier dans les meilleures conditions. Je renvoie l'opposition au vœu que nous avons proposé pour davantage de moyens. Je me souviens que l'opposition nous avait répondu ne pas s'occuper des questions nationales. Or vous voyez bien que c'est local, puisque vous en parlez. Je suis ravi que vous en parliez. C'est vraiment un enjeu majeur.

Le dispositif SOS Rentrée est un dispositif porté par le Département. Au Kremlin-Bicêtre, sur le terrain, les Points information jeunesse (PIJ) sont dans la démarche d'accompagnement. À ce stade, cela concerne 21 jeunes au Kremlin-Bicêtre et une centaine de jeunes à l'échelle départementale. Selon moi, les chiffres ne sont pas représentatifs de la réalité. En effet, du fait de la dématérialisation et de la fracture numérique chez de nombreuses familles, beaucoup de jeunes se sont retrouvés sans affectation. Il me semble qu'il conviendra de continuer à accompagner le dispositif. Habituellement, en termes d'accompagnement, le dispositif SOS Rentrée se clôt en novembre. L'année dernière, il s'est poursuivi jusqu'en octobre. Cela montre que de nombreux jeunes sont restés sur le carreau. Il y a une inquiétude très forte.

Comptez sur la municipalité, dans la mesure des moyens à sa disposition, pour continuer à accompagner les jeunes et, notamment, à travailler sur la notion d'orientation. C'est une vraie question posée à la jeunesse qui n'est pas accompagnée au mieux. Je pointe le manque de moyens donnés aux CIO. Il y a de moins en moins de conseillers d'orientation. Les familles sont démunies.

J'invite les élus qui font du terrain — M. Boufraine déclare qu'il rencontre des jeunes, mais il a été en charge de la jeunesse — à orienter les familles vers le Point information jeunesse. Il est très important que les familles prennent attache auprès du Point information jeunesse pour que l'on puisse articuler les choses et, à un moment, mettre l'Éducation nationale devant ses responsabilités. Il est en effet inadmissible qu'un jeune lycéen ou collégien se retrouve sans affectation dans notre pays. Je vous rejoins tout à fait là-dessus.

Pour ce qui est des collèges, même s'il a été évoqué qu'il ne s'agit pas ici d'une assemblée départementale, je vais vous donner un éclairage. J'ai pu rencontrer les chefs d'établissement. En effet, il y a un manque d'enseignants. Dans le collège Albert-Cron, pour la deuxième année, il n'y a pas de professeur d'espagnol. C'est très grave. Cela veut dire que tous ces jeunes partent avec une carence. Quand ils se retrouveront au lycée, en les comparant avec d'autres élèves venant d'autres établissements, ils auront cette carence. C'est une réalité. Nous venons d'apprendre que, pour le collège Albert-Cron, le recteur a décidé que le professeur de lettres modernes, de latin, quitte l'établissement à la fin de la semaine. Il n'y a pas de remplacement. C'est inadmissible. La réponse du recteur est que la personne a un autre projet professionnel. Certes. Mais, du jour au lendemain, on retire un enseignant d'un établissement sans le remplacer, et ce dans une matière importante qui amène aussi de l'attractivité à cet établissement. Vous parliez en effet d'attractivité des établissements. Au collège Albert-Cron, la classe CHAM a été lancée il y a deux ans. Il a été pointé que, pour des Kremlinois inscrits au Conservatoire, l'Éducation nationale a refusé des dérogations.

À travers le Point information jeunesse, la municipalité continuera à accompagner au mieux ces familles pour faire en sorte de trouver une solution pour tous ces jeunes Kremlinois.

Monsieur le Maire, je pense avoir répondu à toutes les questions posées.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Tout à l'heure, j'ai parlé de la rentrée scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. C'est en effet celles dont la commune est en charge. Nous avons également fait le tour des collèges et des lycées. Ce que vous rapportiez tout à l'heure, monsieur Giblin, est en effet réel. Les 6^{es} sont très chargées. Il y a des effectifs lourds en 6^e au collège Jean-Perrin. Le principal du collège Albert-Cron nous disait qu'il avait encore des places libres, notamment en 6^e. S'agissant du professeur d'espagnol évoqué par M. Traoré, il n'y en a pas depuis plus d'un an. La LV2 en espagnol ne peut donc pas se tenir actuellement dans ce collège.

Un mouvement des parents d'élèves s'initie. Monsieur Giblin, vous parliez tout à l'heure d'une pétition en ligne. De même, samedi matin, à partir de 10 heures, me semble-t-il, les parents d'élèves seront au collège Albert-Cron pour commencer à faire le siège, si j'ose dire, et à se faire entendre du Rectorat et de l'Académie sur ce sujet.

Du point de vue des lycées, puisque le sujet a été évoqué, le proviseur du lycée Darius-Milhaud n'a pas relevé de gros problèmes en termes d'effectif et de manque d'enseignants. Au moment de la rentrée, il disposait de l'ensemble des enseignants. En revanche, comme le rappelait tout à l'heure Mme Étienne, il lui manquait encore un certain nombre de membres de son administration. Pour faire tourner un lycée de plus de 2 000 élèves, cela peut être gênant. L'Éducation nationale manque en effet à un certain nombre de ses devoirs.

Nous sommes aussi allés à l'école Jeanne-d'Arc pour cette rentrée. Nous avons été accueillis par la directrice de l'école avec qui nous avons pu échanger. Ses effectifs sont corrects. En revanche, je voudrais quand même signaler que, du côté des élémentaires, il y a 30 élèves kremlinois en moins que l'année dernière à l'école Jeanne-d'Arc. Ces élèves sont dans les écoles publiques kremlinoises. On pourrait débattre longtemps de la mixité. Mme Étienne posait la question de savoir si on parlait de mixité sociale, culturelle, ethnique. Pour connaître un peu de l'intérieur et avoir eu mes enfants scolarisés dans ces écoles, j'ai pu remarquer la richesse de la mixité des écoles du Kremlin-Bicêtre, de la maternelle au collège, ainsi que dans les centres de loisirs. Cette mixité et ces rencontres que peuvent faire les enfants, issus de milieux culturels ou sociaux différents, constituent une vraie richesse pour les enfants. C'est quelque chose qui fonctionne dans nos écoles, contrairement à ce que vous voulez nous faire croire. Et nous sommes attachés à faire fonctionner cela. Nous mettrons tout en place pour continuer à le faire fonctionner, notamment au niveau du périscolaire.

Tout à l'heure, j'ai parlé des aides aux devoirs de manière un peu rapide et peut-être un peu confuse. Il s'agit des Coups de pouce qui existent depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires kremlinoises auprès des CP (pour la lecture) et des CE1 (pour les mathématiques). C'est quelque chose que nous aimerions étendre aux grandes sections de maternelle pour que certains élèves soient plus à l'aise avec le langage et pour leur faciliter l'entrée au CP. Nous continuons évidemment les clubs Coup de pouce qui ont une grande importance dans la vie scolaire de nos enfants au Kremlin-Bicêtre. Je tiens à signaler qu'ils ont aussi une importance pour favoriser la mixité dont nous parlions à l'instant.

Enfin, pour faire un petit point sur SOS Rentrée, dont M. Traoré a parlé, une vingtaine de dossiers, me semble-t-il, sont en cours de traitement. Ils seront, je l'espère, résolus au plus vite. Des contacts quasiment quotidiens existent avec le Rectorat pour régler ces problèmes au plus vite et au mieux.

L'année dernière et encore cette année, la Ville a mené de nombreuses actions pour trouver à ces élèves, outre des écoles, des formations et des stages. Vous savez que nous intervenons aussi au niveau des services de la ville pour offrir un maximum de possibilités de débouchés en termes de stages pour des élèves de la ville. Il y a des formations BTS, CAP, etc., aussi bien au lycée Darius-Milhaud qu'au lycée Pierre-Brossolette que nous sommes allés voir aussi au moment de la rentrée.

Je vais dans votre sens, monsieur Giblin et madame Étienne, sur ce constat qu'il y a vraiment un manque, voire un manquement, aux actions que devrait mener l'Éducation nationale. Elle ne les mène pas. On le sait, de nombreux enseignants quittent l'enseignement. Il y a un vrai malaise dans cette profession à l'heure actuelle. C'est à l'État et à son pouvoir régalien de se manifester à cet égard de la manière la plus forte qui soit.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous remercie pour ce débat et ces précisions. M. Giblin a demandé à ajouter un propos.

Jérôme GIBLIN (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je reviens sur les vingt élèves qui n'ont pas trouvé d'établissement. Nous en connaissons un certain nombre. En fait, nous avons un collège dont l'appellation n'est pas exacte. En fait, il s'agit d'un collège général. Il y a des matières générales. La plupart des élèves veulent poursuivre en lycée général parce que c'est ce qu'ils connaissent. En réalité, cela ne leur convient pas forcément. Il existe 90 baccalauréats professionnels. Les élèves n'ont pas connaissance de ces 90 baccalauréats professionnels. Il faudrait en fait de nombreuses heures pour présenter aux élèves tous ces enseignements qui peuvent être très intéressants, mais dans lesquels ils sont perdus malgré l'accompagnement qu'offrent le CIO ou le PIJ. C'est un vrai débat de société. Je ne sais pas si la réforme prévue y répondra. En tout cas, au collège Jean-Perrin, nous avons appris à la rentrée que les dispositifs d'aide (aide aux devoirs, aide à l'orientation, préparation à l'oral du brevet, etc.) étaient divisés par deux. Il sera donc très compliqué d'accompagner des élèves. Il y aura de nouveau des élèves qui formuleront des vœux un peu irréalistes par rapport à leur profil en ignorant des filières professionnelles où ils pourraient s'épanouir. Quant aux CAP, les élèves les choisissent encore moins, sachant qu'il y en a plus de 300 différents. C'est heureux, mais encore faudrait-il que les élèves puissent les découvrir.

Pour revenir sur le collège Albert-Cron, il s'agit d'un professeur de lettres classiques, qui enseigne le latin, qui quitte l'établissement. C'est un plus. Si l'offre de latin ou de langues vivantes s'appauvrit, c'est bien dommage. Il aurait peut-être fallu commencer par les langues vivantes si on avait voulu faire l'Europe.

Quant aux classes surchargées, il y a en effet encore des places en 6^e au collège Albert-Cron, mais les classes de 5^e, 4^e et 3^e comptent souvent 29-30 élèves. C'est l'inverse au collège Jean-Perrin où les 6^{es} connaissent des conditions très difficiles.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Une question n'a pas été traitée dans les réponses. Il s'agit des propos de M. Ruggieri concernant la vente de l'école Pierre-Brossolette qu'il a qualifiée de véritable scandale que j'aurais commis. Vous voyez, monsieur Ruggieri et mes chers collègues, le scandale, c'est l'existence d'une école élémentaire dans l'enceinte d'un lycée professionnel, d'un lycée des métiers, avec des formations post-bac. Les élèves se partagent une même cour. Quand on connaît les lieux, on connaît la densité que cela représente entre les enfants qui fréquentent l'école élémentaire et les élèves du lycée professionnel. Le scandale est d'avoir conçu l'existence d'une école élémentaire avec un lycée. On sait qu'il est possible de faire coexister école élémentaire et école maternelle, ou collège et lycée dans le cadre de cité mixte, comme on dit. Mais il y a très rarement des écoles élémentaires avec des établissements d'enseignement secondaire, qui plus est non pas un collège, mais un lycée et des formations post-bac. Voilà le scandale.

Par ailleurs, il y a l'étonnement que vous avez marqué sur le fait que cela n'a pas été vendu au bon prix. Cela a été vendu à un prix supérieur à celui indiqué par les Domaines à l'époque. La vente intervenue a été votée par le Conseil municipal en connaissance de cause, avec l'avis des Domaines.

Quant à l'argent entré dans les caisses de la Ville, je voudrais rappeler à chacun et à M. Ruggieri en particulier les deux principes en matière de finances publiques pour une bonne gestion. Il y a le principe d'universalité budgétaire et le principe de non-spécialisation. Nous ne pouvons pas affecter une recette à une dépense. Une recette est versée au budget de la commune et le Conseil municipal vote les dépenses.

L'essentiel est qu'il y ait couverture des dépenses d'investissement par les recettes. Je veux rappeler cette réalité et souligner que le produit de la vente des locaux de l'école Pierre-Brossolette a été intégré en recettes d'investissement, c'est-à-dire que cela a profité aux investissements qui ont été réalisés par la Ville dans les années qui ont suivi la vente. C'est ce qui nous a permis à l'époque de réduire notre niveau d'emprunt. Je considère plutôt que cela a été de bonne gestion. C'est ainsi, nous n'étions pas en situation de mettre en provision pour attendre le jour de pouvoir reconstruire l'école Pierre-Brossolette. Celle-ci sera évidemment faite. Les concertations sont déjà en cours avec les enseignants et les parents d'élèves.

Enfin, en réitérant le soutien de la Ville aux enseignants et aux parents d'élèves qui agissent pour avoir de meilleures conditions d'éducation, je ne peux que déplorer cette situation. Je rappelle qu'au Conseil municipal du 30 juin dernier, sur la proposition des groupes de la majorité, avec l'adoption par un groupe de l'opposition, il a été voté un vœu demandant à l'État et au ministère de l'Éducation nationale, en lien avec les parents d'élèves et les organisations syndicales d'enseignants, un plan d'urgence pour le Val-de-Marne au regard de la situation tendue que nous connaissons. Je regrette que deux groupes aient décidé de se dissocier. S'agissant du groupe de M. Zincioglu et de celui de M. Banbuck, je regrette encore plus qu'ils ne nous aient pas communiqué de démarches de soutien sous forme d'interventions auprès du Rectorat, de l'Éducation nationale, de l'Inspection académique pour demander des moyens supplémentaires, alors que nous en faisons la demande sans cesse depuis fin juin. J'ai encore en tête le fait que l'Inspection académique m'avait répondu que la demande de réexamen des fermetures dans les écoles Jean-Zay et Benoît-Malon serait revue sur constat de rentrée. J'avais souligné qu'en fonction des éléments à la connaissance des enseignants et de la Mairie, nous aurions la nécessité de rouvrir. Or il est navrant de constater, à la rentrée, qu'il faut procéder à une réouverture et qu'il faut attendre plusieurs jours depuis la rentrée, y compris pour l'école Jean-Zay ce matin, pour voir arriver un enseignant afin de modifier la structure pédagogique et de faire en sorte que les classes fonctionnent dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire celles existantes.

Par-delà les positionnements de majorité et d'opposition, il faut savoir parfois aller dans le même sens et agir au service de la Ville. La municipalité sera présente samedi au rassemblement devant le collège Albert-Cron pour apporter le soutien de l'équipe municipale aux demandes de moyens supplémentaires pour le collège et permettre aux collégiens d'étudier dans de meilleures conditions. J'espère que nous serons nombreux à y être représentés ou présents. J'espère qu'au-delà des interventions que nous ferons, nous ne serons pas seuls et que ceux qui font partie des amis du gouvernement au niveau politique, qui font partie des mêmes formations politiques que le gouvernement, écriront au ministre de l'Éducation nationale, à l'Inspection académique pour relayer les demandes qui sont l'expression de forts besoins au niveau local. D'avance, j'adresse mes remerciements pour toutes les actions qui permettront d'offrir de meilleures conditions d'étude et de travail aux enseignants et aux élèves. Cette communication étant faite, elle n'appelle pas de vote. Nous passons au dossier suivant.

N° 2022-095. REFERENDUM KREMLINOIS ANNUEL 2022 : REDUCTION DE LA VITESSE A 30 KM/H SUR LES VOIRIES COMMUNALES DU KREMLIN-BICETRE

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le référendum local kremlinois annuel est un engagement de la municipalité. Il a eu lieu l'année dernière en novembre et a concerné le marché forain. Il doit légalement porter sur une question d'intérêt général et local. Nous avons consulté les conseils de quartier dès février dernier. Nous avons discuté avec de nombreuses Kremlinoises et de nombreux Kremlinois. Il en est ressorti la proposition d'un référendum pour proposer de limiter la vitesse sur l'ensemble des voies communales à 30 kilomètres/heure.

La question des mobilités est essentielle pour la municipalité. Elle ouvre la réflexion fondamentale du partage de l'espace public pour mieux concilier les mobilités de tous. Cette réflexion a été au cœur des travaux de la Commission extra-municipale sur les mobilités. Avec l'évolution des mobilités, il est nécessaire de repenser notre tissu urbain et les circulations. En effet, l'enjeu est de construire une ville durable.

Les travaux de la Commission extra-municipale sur les mobilités ont conduit à l'adoption par le Conseil municipal en novembre 2021 d'un rapport contenant 14 recommandations. La troisième d'entre elles vise à « réduire la vitesse de circulation pour le bien-être et la sécurité des habitants. Le principe posé est celui d'une extension du passage à 30 km/h ».

Cette proposition de réduction de la vitesse adaptée à la situation géographique de notre ville et à ses caractéristiques urbaines serait comme le point de départ de la mise en œuvre d'un objectif plus large à horizon 2030, celui d'un nouvel aménagement de la commune qui réduise la circulation de transit avec des voies apaisées, des zones de rencontre et davantage d'itinéraires cyclables.

Actuellement, sur les 90 voiries répertoriées, 33 voies communales sont actuellement limitées à 30 km/h. Une voie communale est limitée à 20 km/h. 4 voies départementales sont tout ou partie limitées à 30 km/h.

La réduction à 30 km/h sur l'ensemble des voies communales serait, comme le premier étage de la fusée d'une certaine manière, la première mesure fondamentale en vue de cet apaisement et de la reprise de l'ensemble des mobilités sur la ville. S'il est adopté ce soir, le référendum se tiendrait le dimanche 27 novembre prochain. Je rappelle les grandes lignes du fonctionnement d'un référendum local. Il permet au Conseil municipal de soumettre au vote des électeurs l'adoption d'un projet de délibération. Le projet de délibération est adopté si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et s'il réunit la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, s'il n'y a pas 50 % du corps électoral à participer aux élections, le projet de délibération n'est pas adopté par référendum et le Conseil municipal est appelé à se prononcer à son tour. Conformément aux dispositions légales, la délibération décidant de soumettre un projet à un référendum local doit :

- en déterminer les modalités d'organisation,
- fixer le jour du scrutin,
- convoquer les électeurs,
- préciser le projet de délibération soumis à l'approbation des électeurs,
- être transmise en préfecture huit jours après son adoption maximum.

Je n'entre pas dans les détails de la campagne électorale. Ces éléments sont précisés dans le texte de la délibération. Ces éléments sont évidemment sous contrôle d'un certain nombre d'articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le référendum est prévu pour le dimanche 27 novembre prochain. Il se déroulera comme un scrutin municipal, dans les bureaux de vote habituels. Les électeurs de la liste électorale qui sont appelés à venir voter, comme pour une élection municipale, sont de nationalité française et inscrits sur les listes électorales en vue des élections municipales. Ce sont aussi des ressortissants des États membres de l'Union européenne inscrits, dans les conditions prévues aux articles du Code électoral, sur les listes électorales complémentaires établies pour les élections municipales.

Nous avons parlé du quorum précédemment. Il est important de préciser que, si 50 % des électeurs inscrits ne se déplacent pas pour aller voter, la délibération repasse au Conseil municipal. La municipalité s'est engagée et s'engage à respecter le résultat des urnes, quel qu'il soit.

Les horaires du référendum seront de 8 heures à 18 heures, le dimanche 27 novembre. La campagne électorale aura lieu en amont. Celle-ci est ouverte du deuxième lundi précédant le scrutin à 00 heure, c'est-à-dire le lundi 14 novembre 2022, et se clôt la veille du scrutin à minuit, soit le vendredi 25 novembre 2022 à minuit. La campagne est organisée par la commune. Des groupes d'élus peuvent se constituer. Il suffit pour cela de présenter une demande d'habilitation au Maire au plus tard avant 17 heures le troisième lundi qui précède le jour du scrutin, c'est-à-dire le lundi 7 novembre 2022 à 17 heures au plus tard.

Un arrêté du Maire, publié ou affiché au plus tard le vendredi 11 novembre 2022, fixe la liste des groupes d'élus, partis ou groupements politiques habilités à participer à cette campagne, ainsi que les personnes qui vont se rattacher à ces groupements, à ces groupes d'élus ou à ces groupes politiques. Plusieurs salles municipales seront mises à disposition à titre gratuit pour la tenue de réunions publiques pendant la campagne officielle. Trois salles municipales seront donc ainsi mises à disposition (espace André-Maigné, préau de l'école Charles-Péguy, école Benoît-Malon).

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Monsieur le Maire, chers collègues, Jean-François Delage, que n'as-tu pas dit ? Que puis-je dire encore ? Mon angle d'approche est en fonction de ma délégation. L'écologie que nous portons dans cette majorité municipale et dans le groupe auquel j'appartiens se veut populaire. Elle n'appartient donc pas à un parti politique, à un groupe social ou à une génération. L'écologie populaire veut emporter l'adhésion du plus grand nombre. Sa démarche est de pénétrer les esprits, diffuser, infuser, convaincre afin qu'une véritable mutation soit possible. Dès lors, le choix d'une consultation référendaire est le moyen d'impliquer le plus grand nombre des Kremlinois dans le cercle des débats et des échanges.

Nous n'aurons sans doute pas l'intégralité du débat ce soir, mais la réduction de la vitesse comporte des volets techniques, réglementaires, de sécurité, de vivre-ensemble. J'y vois aussi l'occasion de sensibiliser les Kremlinois aux enjeux de la ville durable, en particulier la place de la voiture qui doit être repensée et, très certainement, réduite. Ce questionnement est au cœur de la Commission extra-municipale des mobilités que j'ai animée avec Frédéric Raymond et dont il a été question. Dans un cadre plus large, il y a donc maintenant la consultation démocratique sur cette question de la vitesse des voitures. La Ville de Paris a déjà franchi le pas de la ville à 30 km/h. En tant que ville de la petite ceinture — voire très petite ceinture —, nous nous inscrivons dans cette même logique. À la différence de Paris, Le Kremlin-Bicêtre est un tout petit territoire en superficie. Le Kremlin-Bicêtre est ainsi « la ville du quart d'heure » pour nos déplacements du quotidien. Rien au Kremlin-Bicêtre n'est inaccessible à pied ou en mobilité douce. Il y a aussi les nombreux Franciliens ou autres qui transitent sur notre territoire. C'est en particulier ce flux qu'il convient de réguler. Il s'agit là de tirer un fil d'une question centrale dans toute considération écologique : l'empiètement et la place de la voiture, son coût, ses nuisances, etc. Je vois dans la question de la zone 30 l'occasion de mettre à profit les débats occasionnés pour réfléchir ensemble au monde d'après la voiture.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, que rajouter de plus ? Beaucoup de choses ont été dites par mes deux collègues. J'ai cependant peut-être le rôle, en tant que Vice-Président, de rappeler notre mission et celle de la Commission. Il s'agit de restituer un Plan local de mobilité à la fin de nos travaux. Nous sommes loin de la fin de ces travaux. Il y a un foisonnement d'idées dans cette Commission. Nous avons eu des moments très émouvants, des moments qui resteront gravés dans la mémoire des participants. Je pense surtout aux témoignages de personnes en situation de handicap. Comment le handicap peut-il être réaménagé et revisité dans la ville de demain ? C'est un point d'interrogation pour nous, comme les nouvelles mobilités (le vélo) et, tout simplement, le piéton. Redonner un équilibre aux différents modes de déplacement est l'objectif de cette Commission.

Je rappelle dans quelle réglementation nous nous inscrivons. Le Plan local des mobilités s'inscrit dans le Plan régional des mobilités qui, lui-même, s'inscrit dans le Plan national des mobilités. Il a été demandé par le gouvernement d'Édouard Philippe. Je rappelle aussi que, dans le même gouvernement, la première étape a été de parler de la réduction de la vitesse. C'était un des chevaux de bataille d'Édouard Philippe. Dans un second temps, on est arrivés à parler de ce Plan de mobilité qui se déroule aujourd'hui.

Notre Plan de mobilité kremlinois permettra d'attirer l'attention au niveau régional sur nos problématiques. Il est intéressant de travailler sur ces données aujourd'hui pour imposer notre vision de la ville de demain. Les 30 km/h sont pour nous la clé de voûte et l'entrée dans le Plan de mobilité. Il y a plusieurs possibilités. Il faut donc entrer par un moyen ou un autre dans l'ensemble de ces thèmes. Aujourd'hui, nous avons une trame, une ossature, voire une colonne vertébrale avec ces 30 km/h. Les 30 km/h vont décliner tout ce qui viendra par la suite, en particulier le Plan vélo et les autres plans qui viendront se rattacher sur le stationnement, les circulations douces, mais aussi la voiture et la modernisation de la voiture. La voiture de demain n'est pas celle d'aujourd'hui. Ce n'est pas celle qui consomme et qui génère des gaz à effet de serre, celle que nous combattons tous aujourd'hui. Les substitutions, que ce soit par l'électricité ou d'autres moyens, nécessitent de réfléchir à des poses de nouvelles bornes électriques qui vont prendre de la place. Tout cela est à réorganiser ensemble pour trouver un juste équilibre et pour que chacun trouve sa place dans cette ville que nous voulons plus apaisée.

S'agissant de l'objectif du vote aujourd'hui, nous avons compris qu'il y avait déjà des voies à 30 km/h et nous souhaitons les étendre pour avoir une ville équilibrée qui ne soit pas à deux vitesses — sans jeu de mots. Il s'agit d'être véritablement ensemble dans une ville apaisée.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Conformément à l'article 27 du règlement intérieur du Conseil municipal, je vais suspendre la séance pour donner la parole au public présent et au public qui a pu, par le site internet de la Ville ou par les réseaux sociaux, poser des questions et faire part de points de vue. Si des élus veulent y répondre, je propose qu'un débat s'instaure avec les personnes présentes dans le public. Nous allons donc donner la parole au public quand je vais suspendre la séance. Quand le public qui le souhaite se sera exprimé, nous reprendrons la séance avant le vote de la délibération proposée avec les interventions des élus qui le souhaitent.

Je veux juste souligner que ce dispositif, notamment le Conseil municipal participatif, est prévu par le règlement intérieur.

Je ne peux pas donner la parole au public en cours de travaux. Il faut suspendre la séance pour donner la parole. Nous reprendrons ensuite la séance. Le public n'est pas autorisé à prendre la parole durant une réunion des assemblées des collectivités territoriales. D'où la suspension de séance.

Jean-François Delage a précisé les modalités prévues. Ce dispositif est prévu par les articles LO 1112-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui organisent les référendums. Le dispositif a été présenté à la Sous-Préfecture l'année dernière et réitéré pour la délibération présentée ce soir au Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre.

La question qui sera posée aux électeurs qui auront à répondre par oui ou par non lors du référendum d'initiative locale est la suivante, en application de l'article LO 1112-1 et suivants du CGCT : « Approuvez-vous la réduction de la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales du Kremlin-Bicêtre ? » Je suspends la séance.

De 21 heures 50 à 22 heures 08 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Conformément au règlement intérieur et à l'article 27, j'indique que la séance est reprise. Je me tourne vers les élus. La parole revient maintenant aux élus. C'est un peu contraignant, mais ce sont les règles.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, mesdames et messieurs de l'assistance, je voulais tout d'abord remercier les personnes qui ont pris la parole et qui ont pu nous donner un avis éclairé sur le sujet. Ce n'est pas un exercice facile. Pour cela, on ne peut que vous remercier.

En France, chaque année, la pollution tue 48 000 personnes. L'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales de notre ville est une bonne chose. Notre groupe y est favorable pour limiter la pollution dans notre ville, cernée, comme vous l'avez dit, par la nationale 7, l'autoroute A6 et le périphérique.

Donner la parole aux Kremlinois est une bonne chose pour la démocratie locale. La donner juste à ceux inscrits sur les listes électorales est limitant. Nous l'avons vu lors du dernier référendum sur la question de l'organisation du marché avec 93 % d'abstention : un gâchis financier et démocratique qui aurait pu être évité s'il avait été organisé différemment. Notre groupe Écologistes et Citoyens propose, en parallèle de ce référendum, d'organiser une votation citoyenne pour élargir la parole donnée aux Kremlinoises et Kremlinois qui sont tout autant concernés par cette question de santé publique, de protection de l'environnement et de prévention de sécurité routière. J'espère que la communication en amont, même si elle a déjà commencé alors que nous n'avons pas encore voté cette délibération, associera le monde associatif intervenant régulièrement sur les mobilités douces, les acteurs éducatifs et le plus grand nombre de nos administrés.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, une explication de vote pour dire que les élus du groupe socialiste approuvent doublement cette délibération. D'abord, le mode de consultation mis en place — cela a déjà été dit l'année dernière — fait participer l'ensemble des Kremlinois inscrits sur les listes électorales qui vont pouvoir s'exprimer pour la deuxième fois depuis le début du mandat sur un sujet qui les touche tous et qui, à de multiples égards, reste un fer de lance pour lequel nous nous battons jusqu'à la fin de ce mandat. S'agissant de leur sécurité et celle de leurs proches qui arpentent nos rues, réduire la vitesse à 30 km/h partout, c'est réduire le nombre d'accidents, leur gravité et, finalement, augmenter la sécurité. Cela concerne l'adaptation de chacun et des automobilistes en particulier au partage des routes et des mobilités avec celles et ceux qui utilisent de nouveaux — ou très anciens — moyens pour se déplacer et appréhender la ville autrement en transports en commun, à vélo, à trottinette ou à pied simplement, sans oublier ceux qui, en situation de handicap — vous l'avez dit, monsieur, lors de votre intervention —, le font avec plus de difficulté. Cela concerne enfin le respect de l'environnement, un sujet plus que prégnant au vu du contexte actuel. En effet, la réduction de la vitesse à 30 km/h limitera la pollution et les nuisances sonores pour les habitants.

Les Kremlinois pourront donc s'exprimer librement et directement sur un sujet éminemment important pour leur mieux-vivre dans la ville. Tout le monde y gagnera, à commencer par la démocratie participative quand nous voyons bien que les citoyens aspirent de plus en plus à s'approprier à juste titre ces sujets de la vie quotidienne. Nous l'avons vu encore ce soir grâce aux deux interventions de membres de Conseil de quartier. C'est donc une contribution à l'amélioration de notre système démocratique qui donne du lustre au vote et de la valeur à la voix des citoyens.

Au-delà de la promotion de cette consultation citoyenne, le Groupe des Élus Socialistes approuve le thème retenu qui, nous venons de le dire, catalyse les orientations qui visent essentiellement à l'amélioration de la vie quotidienne dans notre ville par le partage de l'espace public et la meilleure prise en compte des nouvelles mobilités, insérées, rappelons-le, dans la perspective plus large du Grand Paris. Oui, c'est l'avenir. Il s'agit ainsi de la lutte contre les nuisances sonores, contre les risques d'accident et de la préservation de l'environnement avec, à notre échelle, la valorisation d'une écologie de terrain et la préservation de l'environnement. Cette action concertée, discutée et débattue s'inscrit donc, pour nous, dans une politique positive.

Le Groupe des Élus Socialistes fera prochainement une nouvelle proposition en ce sens et participera toujours et encore à ces discussions, notamment pour améliorer encore la circulation des piétons aux alentours des passages, toujours pour le bien-vivre ensemble des Kremlinois. Je vous remercie.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, je vais tâcher de sinon apporter des réponses, du moins de m'adresser aux diverses interpellations que je regrouperai finalement autour d'une question centrale qui a déjà beaucoup mobilisé la Commission et qui va tous nous mobiliser dès le lendemain du vote, à supposer que cette mesure soit adoptée. La grande question est la mise en application. J'ai entendu qu'il fallait faire respecter les 30 km/h. Évidemment, c'est là que cela se joue. C'est à ce sujet que je voudrais poser plusieurs éléments de réflexion.

Vous nous avez demandé comment la Ville allait communiquer. Communiquer — et même communiquer bien — ne va pas suffire. J'enfonce même le clou en disant que le fait que la Ville « s'y colle » ne va pas suffire. Il est de notre responsabilité d'engager des actions, d'organiser une consultation, d'œuvrer à des mises en œuvre, d'investir. Mais la Ville n'est pas la seule à emprunter les routes du Kremlin-Bicêtre.

La réponse passera donc par la réalisation d'infrastructures qui permettent matériellement d'obliger une voiture à ralentir, par exemple. Je crois avoir entendu dans le propos de la personne qui habite une zone pavillonnaire que l'on a beau mettre une limitation de vitesse à 30 km/h, personne ne la respecte. Évidemment. La problématique est connue. Elle passera donc aussi par un travail à engager avec la Police municipale de manière à réfléchir à des mesures qui, dans un premier temps, pourraient être pédagogiques, puis, dans un second temps, toucher plus durement le portefeuille. Au bout d'un moment, il n'y a que cela qui fonctionne.

Indépendamment des réponses techniques que je peux vous apporter, sachant que je ne suis pas l'élue la mieux placée pour cela, j'ai quand même envie de vous dire qu'une fois le référendum mené, son résultat connu et l'action de la municipalité engagée sur le sujet, nous allons y travailler tous ensemble. Nous sommes en effet tous Kremlinois. Nous sommes gens de la cité, monsieur Tcherniak. On ne vous demande pas votre carte d'identité pour être conducteur au Kremlin-Bicêtre et appuyer un peu trop sur le champignon. En conséquence, après ce moment référendaire, ce qui correspond à une impulsion politique que nous souhaitons porter, il y aura une responsabilité collective engagée. Quelqu'un a parlé aussi d'incivilités. Vient un moment où on ne force pas les gens à être civils. Il y a des mesures de répression et des mesures de verbalisation. Nous serons interpellés sur ce thème. Cela ne suffit pas non plus. Il faudra mener un travail pédagogique, éducatif peut-être dès les écoles, en lien avec les forces de l'ordre dont c'est le métier, mais pas seulement. Il s'agit bien d'une responsabilité collective à l'égard de la vitesse dans notre ville. C'est peut-être ce que dit le référendum et ce que dit ce Conseil participatif. Ce type de mesure qui concerne la cité n'entrera véritablement en œuvre que si on s'y met tous ensemble.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais faire un petit condensé pour expliquer et donner des éléments principalement aux habitants du Kremlin-Bicêtre et aux personnes qui vont se déplacer au moment du référendum pour aller voter oui ou non, pour ou contre, les 30 km/h. Qu'est-ce que la ville à 30 km/h ?

Il y a des avantages en termes de sécurité. Le passage à 30 km/h a pour but d'améliorer la sécurité routière et la cohabitation entre les usagers. Le champ de vision des conducteurs est ainsi augmenté et la distance de freinage est divisée par deux pour les voitures. La distance de freinage est de 27 mètres à une vitesse de 50 km/h et de seulement 13 mètres à une vitesse de 30 km/h. Imaginez les bambins qui sortent de l'école. Imaginez les bambins qui traversent les chaussées. Imaginez les personnes âgées qui prennent un peu trop de temps pour traverser les routes parfois trop larges. Statistiquement, il y a 20 % de chances de survie en cas de choc à 50 km/h contre 90 % de chances de survie à 30 km/h.

Oui, ce sont des mots chocs, mais la population a besoin de comprendre pour pouvoir ensuite être relativement équilibrée au moment du choix pour le oui ou pour le non qui sera fait. Enfin, les retours d'expérience des collectivités en France et à l'étranger qui ont mis en place ce dispositif confirment une diminution significative du nombre d'accidents, ainsi que de leur gravité.

Avec la ville à 30 km/h, il y a des avantages pour la qualité de vie. La ville à 30 km/h induit l'adoption d'un style de conduite plus économique, souple, sans à-coups qui diminue non seulement la consommation mais aussi les rejets polluants. Évidemment, à l'avenir, il faudra mettre un frein à la pollution en ville.

Vous aurez des rues apaisées. Cela signifie aussi que les plus vulnérables, notamment les enfants et les personnes âgées, se sentent plus rassurés. De la même façon que les piétons, les cyclistes et les usagers de trottinettes se sentent plus à l'aise. Vous savez que les cyclistes et les usagers de trottinettes ont des véhicules bridés à 25 km/h.

Et les automobilistes dans tout cela ? Le Kremlin-Bicêtre n'est pas très grand. En roulant à 30 km/h, on perd seulement quelques secondes pour traverser Le Kremlin-Bicêtre.

Il y a aussi la question des nuisances sonores. La diminution du bruit oscille entre - 3 et - 5 décibels, ce qui équivaut à réduire de moitié la nuisance sonore en ville.

Tous ces éléments clarifient les choix qui seront faits par les habitants.

À un moment de ma vie, j'ai été touché dans ma chair par ces questions. J'ai eu un accident de la circulation. Je le dis en tant que personne physique. Je le dis devant tout le monde. Les gens ne veulent pas parler de ces problématiques. On peut le comprendre, cela reste personnel. J'ai eu un accident de la route avec un véhicule qui m'a percuté à plus de 50 km/h en agglomération. Pour le moment, je suis handicapé à vie. Je dis « pour le moment » car j'espère que les sciences du futur pourront améliorer mes problèmes au quotidien. Le médecin et le chirurgien m'ont expliqué quelque chose de très simple : si la personne qui m'a percuté avait eu un véhicule plus léger et s'il avait roulé moins vite, je n'aurais rien eu. Mon air-bag s'est déclenché, mais cela n'a pas suffi. Avec la limitation à 30 km/h, les chances de survie sont de 90 %. Avec 50 km/h, il ne reste plus que 20 % de chances de survie. Je vous prie de m'excuser pour ces mots forts, mais il fallait que je le dise.

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)

Génération Écologie et Sociale soutient et appuie l'initiative du référendum sur la réduction de la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales. Nous devons nous saisir de l'opportunité d'accroître le partage des mobilités et également de décarboner l'espace public. Les nuisances engendrées par les véhicules thermiques et la vitesse ne sont plus à démontrer. Cette réflexion a été fondée et co-construite avec les travaux de la Commission extra-municipale sur les mobilités que nous remercions pour son investissement sur les questions d'écomobilité.

Par ailleurs, le passage de la vitesse à 30 km/h n'est que l'esquisse d'une plus grande volonté de moderniser notre voirie. Il sera nécessaire de repenser par la suite des sens de circulation et des carrefours, mais aussi l'embellissement d'un espace plus vert et plus en adéquation avec une vision plus écologique.

En conclusion, l'abaissement de la vitesse est une clé de voûte pour continuer le débat de partage de l'espace public. Il est nécessaire de faire grandir une réflexion unilatérale des écomobilités qui seront demain synonymes et garantes d'une ville plus inclusive et d'un embellissement de la qualité de vie au Kremlin-Bicêtre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Zirciroglu, vous avez la parole.

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Merci, monsieur Jean-Luc Laurent.

Intervention hors micro.

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

... Maire du Kremlin-Bicêtre, ancien député, ancien Conseiller régional, ancien Président de l'Agglomération de Val-de-Bièvre, Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France... C'est bon ? J'ai tout dit ? Président du MRC aussi, parti chevènementiste sans Jean-Pierre Chevènement. C'est bon ? J'ai tout dit ?

Monsieur le Maire — ça vous fait plaisir —, je tiens à saluer celles et ceux qui se sont exprimés ce soir. Les interventions étaient pertinentes. Et je suis plutôt en accord avec certaines d'entre elles.

Je ne m'attarderai pas sur l'outil démocratique qu'est le référendum ainsi que sur la prise de parole des citoyens à un débat intéressant. C'est une bonne chose qui ne peut être contestée par aucun élu et aucune personne ici ce soir. C'est nécessaire et important pour faire vivre la démocratie. Je pense que nous partageons toutes et tous cet avis.

Dans une ville aussi étroite et dense que Le Kremlin-Bicêtre, il est normal de s'interroger sur l'aménagement du territoire pour proposer une ville plus sécurisée et plus agréable à vivre. Le Maire de cette Ville, M. Jean-Luc Laurent, a eu plusieurs occasions pour nous démontrer sa vision lors de la grande requalification de l'aménagement et de la voirie. Je pense notamment à la requalification de la RD7, au côté de l'Agglomération et du Département, mais aussi aux travaux de la couverture de l'autoroute A6, au côté de l'Agglomération, de la Région, de l'État et du Département. Force est de constater que ces occasions uniques ont été un échec. Manque de vision, manque de fermeté au côté des partenaires institutionnels. Le Maire, M. Jean-Luc Laurent, qui dirige cette Ville du Kremlin-Bicêtre depuis 27 années, n'a pas su nous convaincre sur ces aspects.

Le résultat va au-delà des voiries départementales. Les voies communales sont dans un piteux état. Pas un jour ne passe sans que les Kremlinois s'en plaignent (trottoirs en mauvais état et étroits, voiries en mauvais état, mobilier urbain non homogène). Il suffit de se promener dans notre ville pour conclure que ces sujets n'ont pas été les priorités de M. Jean-Luc Laurent, une fois Maire, une fois député, une fois conseiller régional et, depuis tout ce temps, à la tête d'un parti politique national, le MRC.

Monsieur Raymond, j'ai bien aimé votre formulation. Qu'est-ce que notre vision de la ville de demain ? Le Maire avait d'autres ambitions plutôt que de sécuriser nos voies communales. Le Maire avait d'autres ambitions plutôt que de penser à la ville de demain dès son élection en 1995. La vision de la ville de demain de Jean-Luc Laurent en 1995, c'est la ville que nous avons sous les yeux aujourd'hui.

Il s'agit de débattre autour d'un référendum, outil important et nécessaire pour faire vivre la démocratie, en imposant une question qu'il choisit lui-même avec son équipe peu motivée à le contredire de peur de subir le même sort que des collègues qui nous ont rejoints dans l'opposition. Cette question n'a d'ailleurs jamais été posée durant les conseils de quartier. Les élus de la majorité essaient de nous faire croire à une concertation imaginaire. Surtout, c'est une question qui va à contresens de ce qu'il faudrait planifier et projeter pour sécuriser réellement les voies communales.

Le 27 septembre 2011, le Parlement européen a recommandé vivement aux autorités responsables de limiter à 30 km/h la vitesse maximale dans les zones résidentielles et sur toutes les routes à voie unique des zones urbaines qui ne présentent pas de pistes ou bandes distinctes pour les cyclistes et ce afin de mieux protéger les usagers vulnérables. Je vous rejoins, monsieur Chiakh.

En 2008, prenant en compte l'aspiration de plusieurs collectivités, une modification est apportée au Code général des collectivités territoriales, laissant la possibilité au Maire que vous êtes et que vous étiez, monsieur Jean-Luc Laurent, mais aussi au député-maire que vous étiez, d'abaisser les vitesses sur tout ou partie de sa voirie, laissant aux édiles la responsabilité d'établir la vitesse limite la mieux adaptée au contexte local. Le Maire peut, par arrêté motivé, fixer tout ou partie des voies de l'agglomération ouvertes à la circulation publique une vitesse maximale autorisée inférieure à celle prévue par le Code de la route, eu égard à une nécessité de sécurité, de circulation routière, de mobilité ou de protection de l'environnement.

Nous avons donc travaillé à notre niveau pour faire un état des voies communales et départementales sur la commune. Il s'avère que peu de voies sont réglementaires à ce jour quand on consulte le règlement de voirie communautaire ou la législation en vigueur. Beaucoup de voies communales devraient être à 30 km/h et ne le sont pas. Beaucoup de voies communales ont un semblant de voie cyclable à contresens sans avoir été adaptées par la limitation de vitesse. Pour rappel, un cycliste peut rouler à contresens seulement si la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h sur une voie. En réalité, dans plusieurs voies communales, le Maire de cette Ville depuis 1995, M. Jean-Luc Laurent, n'est pas en règle.

C'est très drôle, monsieur Delage, mais c'est la vérité, tout ce que je dis là. Écoutez bien, parce que vous allez apprendre beaucoup de choses. Sauf erreur de ma part, on compte environ 83 voies sur la commune en comptant voies départementales, communales, impasses, mais aussi quelques voies ne dépendant pas directement de la Ville et dépendant du domaine privé, comme les voies entourant le quartier autour du Fort. Sur ces 83 voies — vous le dites dans le rapport —, 33 d'entre elles seraient déjà à 30 km/h, une à 20 km/h et quatre voies départementales à 30 km/h, soit déjà 38 voies à 30 km/h sur 83. Sur ces 83 voies, 26 sont des passages ou des impasses, ou ne sont pas gérées directement par la Ville, avec des accès limités par exemple, comme dans la cité Lafargue, la rue du 19-Mars-1962, ou la rue Delescluze qui est réglementée et qui appartient peut-être au domaine public, mais à laquelle on n'a pas accès. Sur ces 83 voies, deux d'entre elles nécessiteront forcément l'avis de la Ville de Paris, c'est-à-dire les deux voies dont la gestion est partagée entre Le Kremlin-Bicêtre et Paris (boulevard du Général-de-Gaulle, rue Voltaire).

Sur ces 83 voies, quatre sont des voies desservant des écoles dans la ville et ne sont pas à 30 km/h. Elles devraient déjà l'être. Sur ces 83 voies, 9 sont déjà sécurisées par des aménagements de voirie tels que dos-d'âne, pistes cyclables ou contresens très serrés, et devraient de fait être immédiatement mises à 30 km/h par le Maire de la Ville pour respecter la législation en vigueur.

Avec ce décompte, nous arrivons à 79 voies sur 83. Ce que l'on ne vous dit pas ce soir, mesdames et messieurs, c'est qu'en réalité, seulement 4 voies communales seront réellement concernées par ce référendum. Est-ce raisonnable ? Cela en vaut-il la peine ?

Par ailleurs, si le oui l'emporte — et là, je rejoins les propos tenus —, quel plan sera-t-il mis en place ? Allons-nous seulement envoyer quelques agents pour remplacer des panneaux de 50 en 30 km/h, sans sécuriser et revoir les voies concernées ? Ou allons-nous enfin réfléchir à un schéma réel de sécurisation de l'ensemble des voies sur la ville et sur un plan pluriannuel ? Je me pose la question à juste titre parce que je suis né dans cette ville et cela fait 27 années que j'attends ce schéma directeur par M. Jean-Luc Laurent.

Je ne vais pas répéter des propos qui ont été déjà tenus, mais je pense que, comme souvent, le sujet est pris à l'envers. Il aurait fallu profiter de ce référendum pour poser une autre question émanant déjà directement des habitants et pouvant réellement répondre aux besoins de la commune, à savoir sécuriser les voies communales pour favoriser l'ensemble des mobilités. Au-delà du débat que l'on peut avoir sur la limitation de vitesse à 30 km/h, c'est la méthodologie qui me semble mauvaise et, surtout, tout ce temps pris par un Maire après 27 années de gestion pour se poser des questions si tardivement. Au-delà des divergences et des rapports de forces politiques qu'il peut y avoir entre nous, monsieur Jean-Luc Laurent, je me demande très sincèrement, en tant qu'habitant du Kremlin-Bicêtre, ce que vous avez fait durant toutes ces années, depuis 1995, depuis que j'ai 7 ans.

Par ailleurs, je fais une explication de vote. Nous contestons la communication que vous avez faite autour du débat participatif sur la question du référendum qui pouvait être interprétée comme étant déjà votée au Conseil municipal. Vous auriez dû attendre de faire voter la délibération avant de communiquer sur la question. Pour cette raison précise, nous ne prendrons pas part au vote de cette délibération. Je vous remercie toutes et tous pour votre attention.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, plusieurs sujets me viennent à l'esprit. Tout d'abord, ce référendum sur le thème de la vitesse est en fait une suite logique de la conférence de Kyoto, concernant les gaz à effet de serre, avec la déclinaison qui en est faite aujourd'hui. On parle de temps passé. En effet, cela fait juste 27 ans que l'on réfléchit à ce thème au niveau mondial. Monsieur Zirciroglu, je trouve que c'est quand même assez osé de critiquer le Maire alors qu'il y a 27 ans, on ne pensait pas de la même façon. Depuis le Covid-19, on réfléchit aussi autrement. Les choses s'accroissent. Il faut suivre son temps et ne pas être toujours dans le passé et nous raconter toujours l'histoire passée. Nous, nous sommes dans la vision de l'avenir du Kremlin-Bicêtre. Nous essayons de faire passer ces messages-là dans un monde qui s'accroît et qui change énormément. Prenez le wagon rapidement, montez avec nous dans ce wagon-là, parce que vous allez être très vite dépassé par les événements à rappeler les souvenirs du passé.

Je reviens sur ce qui a été dit et sur les questions posées par le public que je remercie. Cela enrichit aussi le débat que nous aurons par la suite en commission. Je reprends certains points.

Sur le Plan mobilité, on nous demande quand nous serons en mesure de dévoiler ce Plan mobilité. Nous pourrons le faire quand nous aurons travaillé sur les 14 recommandations de la Commission. Aujourd'hui, nous sommes en train de tirer le premier fil qui est la vitesse de 30 km/h, mais il y a encore 14 thèmes à débattre, sitôt après le référendum. Cette limitation de vitesse a pour conséquences la sécurité, le respect et l'égalité sur la voie publique et les espaces publics. Ce travail va orienter nos recommandations. On va se mettre au tour de la table. Les ateliers vont travailler. On va se réunir. Il va très rapidement en sortir des points débattus qui permettront d'alimenter ce plan. Nous visons la fin de 2023 ou 2024 comme horizon de ce Plan mobilité.

Il s'agit dès maintenant d'orienter nos plans pluriannuels d'investissement. Il y aura un financement de tout ce travail. Après réflexion, il y aura aussi la mise en place d'éléments pour accompagner. Ce ne sont peut-être pas des moyens répressifs, mais plutôt des moyens incitatifs. On peut parler ainsi des chicanes. C'est certainement beaucoup plus efficace que les jumelles de la Police municipale, même si elles pourraient sortir des placards, à moins qu'il n'y en ait un réel besoin sur des sections de route où on peut aller au-delà des 30 km/h. Mais je vous rappelle qu'au Kremlin-Bicêtre, il y a surtout des petites voies à Bicêtre. Peut-être que, pour la majorité de ces voies, on ne peut déjà pas aller au-delà des 30 km/h aujourd'hui. Il faut donc aménager ces voies. Il faut aussi rendre les voies aux Kremlinois.

Je rappelle aussi que nous sommes dans la ville inclusive. C'est la raison d'être de ce plan. Pour répondre au représentant de l'Association des Paralysés de France (APF), rassurez-vous, nous sommes en plein dans ce travail. Il s'agit d'essayer de rendre la ville accessible aux personnes en situation de handicap, en perte d'autonomie et avec des poussettes aussi, avec des moyens autres qui nécessitent davantage d'espace sur la voie publique.

J'ai entendu le propos sur le fait de faire des propositions concrètes. Nous attendons le résultat du référendum pour arriver très rapidement au concret. Petit à petit, on va dérouler ce Plan des mobilités et on va passer très rapidement à la ville de demain. Il y aura aussi des espaces à embellir. Nous essaierons d'avoir des espaces plus paisibles sur lesquels, monsieur Zirciroglu, vous pourrez vous exprimer librement et calmement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

M. Boufraine souhaite intervenir de nouveau. Le règlement intérieur prévoit une intervention par élu sur un sujet ou une question inscrite à l'ordre du jour, mais il est possible de prendre une deuxième fois la parole pour une explication de vote. Ce sont nos règles communes. Il n'y a donc pas de difficulté à ce que vous preniez la parole.

Kamel BOUFRAINE (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Je vous remercie, monsieur le Maire, pour cet élan démocratique, mais je retire mon intervention.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je rappelle les règles fixées par le règlement intérieur. Je n'en fais pas davantage. J'ignore si c'est un élan démocratique ou non, mais ce sont les règles du règlement intérieur.

Jean-Pierre RUGGERI (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

En entendant l'intervention de M. Raymond, je me suis dit que je ne pouvais pas laisser passer certaines choses. Je pense que Mme Azzoug aurait été en position de défendre ce qu'avait pu réaliser M. Bertrand Delanoë pendant deux mandatures depuis 2001. Vous disiez qu'en 1995, on n'évoquait pas ces problématiques. C'est faux. Bien sûr qu'elles étaient évoquées. Bien sûr que les pistes cyclables étaient déjà à l'ordre du jour des conseils municipaux. D'ailleurs, le Maire de Paris qui a réalisé cette belle réalisation sur l'avenue d'Italie, où il a bien été pensé à des pistes cyclables sécurisées, n'était pas un élu de gauche, mais Jacques Toubon. Vous voyez, il avait déjà une pensée intéressante sur ces questions. Je tenais à dire cela puisque, encore une fois, les Socialistes, mes anciens camarades, sont assez discrets quand il s'agit de défendre des maires qui ont fait un travail extraordinaire à Paris.

Puisque j'étais membre de cette Commission, j'en profite pour dire que le diagnostic était assez partagé, me semble-t-il. Les priorités des uns et des autres n'étaient pas tout à fait les mêmes. Je parlais de la situation actuelle. Quel est l'avis général des Kremlinois que nous rencontrons ? Ils disent que l'espace public au Kremlin-Bicêtre est encombré et sale, monsieur Chiakh. Ils se plaignent d'un espace public de plus en plus anarchique, de leurs difficultés à se déplacer, de la peur de se faire renverser par des personnes qui ne respectent pas le Code de la route, comme si les trottoirs aujourd'hui n'avaient pas de valeur. Comme je le disais lors de cette fameuse Commission, les trottoirs sont encombrés de motos, de scooters 24 heures sur 24, d'encombrants et, surtout, spécificité kremlinoise, de conteneurs à ordures. C'est une chose assez étonnante. Dans de nombreuses rues au Kremlin-Bicêtre, comme la rue Roger-Salengro ou la rue qui mène au cimetière, il y a en permanence des conteneurs, 24 heures sur 24. Les gens doivent subir cette situation. C'est un vrai souci.

On parlait des premières victimes de ces conflits d'usage que sont les piétons et, en particulier, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les parents de jeunes enfants en poussette, les enfants eux-mêmes. C'était d'ailleurs la première recommandation de la Commission extra-municipale. Il s'agissait de rééquilibrer l'espace public au profit des piétons et d'autres usagers. Il s'agissait de mettre en place un meilleur partage de l'espace public au bénéfice des mobilités douces. Sur le fond, il me semble que nous étions d'accord. C'est un problème de priorité qui se pose.

La deuxième proposition de cette Commission était qu'elle prévoyait des travaux de sécurisation aux abords des établissements scolaires. En effet, il me semble absolument urgent et indispensable de mettre en place une politique pour sécuriser l'entrée et la sortie des établissements scolaires, comme le fait si bien la Maire de Paris qui a fait de très belles réalisations à cet égard. Je vous invite à en voir quelques-unes, en particulier rue de la Providence, dans le 13^e arrondissement. Vous verrez à quel point une rue peut se transformer en quelque chose d'extrêmement agréable.

Je crois donc que la priorité est, en effet, la sortie des écoles, ainsi que tous les lieux où les enfants sont présents (gymnase, COSEC, stade). Tous ces lieux doivent être sécurisés. C'est, me semble-t-il, la priorité de nos politiques publiques que nous devrions mettre en place.

Je conclus donc par mon incompréhension quant à l'intérêt de ce référendum sur le 30 km/h. Comment les villes qui ont mis en place les 30 km/h ont-elles fonctionné ? Elles ont commencé par mettre en place un certain nombre de réalisations pour éviter que les voitures ne circulent trop vite dans la cité. Elles ont commencé par protéger les établissements scolaires. Là, on fait les choses à l'envers, me semble-t-il. On n'a rien réalisé jusqu'à présent. Ce que disait mon collègue Lionel Zincioglu est très juste. Il y a une prise de conscience subite de Jean-Luc Laurent alors que, pendant 27 ans, il n'a strictement rien fait dans le domaine, alors que le Maire de Paris, à l'époque, Bertrand Delanoë, voire sa successeure, avait réalisé un certain nombre de choses. La Maire de Paris a amplifié la politique de Bertrand Delanoë. Mais, ici, la gauche n'a jamais été sensible à ces questions-là. C'est un grand étonnement pour moi.

Je ne peux pas éviter de mettre un coup de griffe à notre conseiller départemental. Sinon, je m'en voudrais énormément. Franchement, quand on compare l'avenue d'Italie réalisée dans les années 90 et l'avenue de Fontainebleau réalisée bien plus tard, en 2011, me dit-on, on voit que l'on n'avait pas pensé aux mobilités douces. On n'avait pas pensé à réaliser une piste cyclable sécurisée sur l'avenue de Fontainebleau. Mais, monsieur Traoré, que faites-vous dans vos fonctions de conseiller départemental ? Je ne comprends pas. On a pris beaucoup trop de retard. Il serait temps d'accélérer les choses.

On commence ici par un référendum. Ce n'est pas ainsi qu'il faut fonctionner. C'est un problème de méthode. Ainsi que le disaient les uns et les autres, comment va-t-on faire pour contrôler la vitesse excessive des automobilistes ? Cela ne concerne pas seulement les automobilistes. Quand on habite l'avenue de Fontainebleau, on voit un certain nombre de « kékés » qui, tous les soirs, font du rodéo avenue de Fontainebleau. Comment allez-vous faire pour les interpeller et les verbaliser ? D'autant plus que vous avez supprimé la vidéo verbalisation. Il suffit de voir tous les samedis, tous les dimanches, ces véhicules qui stationnent en permanence en double file.

Je suis peut-être un peu long. Je terminerai sur un point. Monsieur Chiakh, vous reconnaissez que c'est une question importante. Il m'arrive de circuler en voiture. Combien de temps met-on pour traverser l'avenue de Fontainebleau ? Il y a tellement de véhicules garés dans tous les sens. Mme Étienne disait qu'il faudrait prendre des mesures coercitives. Je l'espère, mais il serait temps de le faire. Dans un premier temps, commençons par libérer les trottoirs de la ville. Verbalisons les deux-roues motorisés, comme les grosses motos qui sont en permanence devant les établissements scolaires. Allez rue Pierre-Brossolette pour le voir. Les livreurs de certains commerces identifiés, madame Bocabeille, ont leurs deux-roues motorisés devant leur établissement. Qu'est-ce que l'on attend ? Qu'est-ce que la Police municipale attend pour les verbaliser ? Comment va-t-on faire demain pour verbaliser des gens qui devront respecter les 30 km/h ? J'essaie d'avoir une approche un peu pragmatique. C'est ce que je souhaitais exprimer ce soir.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vais commencer juste par rappeler de quoi nous parlons. Il s'agit d'une délibération afin d'approuver ou non la tenue d'un référendum kremlinien annuel, celui de 2022, sur la réduction de la vitesse à 30 km/h sur les voiries communales du Kremlin-Bicêtre. Je rappelle le sujet parce que l'on s'est un peu égaré, me semble-t-il, et on est même partis à Paris. Or, s'il y a bien un exemple que l'on évitera de suivre, c'est celui de Paris.

Cela dit, je voudrais d'abord vous remercier, citoyennes et citoyens du Kremlin-Bicêtre, d'être là ce soir, d'être restés, d'avoir participé à ce qui est une relative novation dans les instances du Kremlin-Bicêtre, le Conseil municipal participatif. Je vous remercie de vos interventions. Je vais essayer de reprendre rapidement les quelques interventions. J'en oublierai peut-être, mais je vais essayer de répondre à un certain nombre de vos questions.

Ainsi qu'il est inscrit dans le texte de la délibération, j'ai parlé de l'horizon 2030. J'ai aussi parlé des 30 km/h comme du premier étage de la fusée de la réorganisation des mobilités dans la ville. Je parle de la réorganisation parce que, finalement, tout est à revoir. Passer la vitesse à 30 km/h, c'est une chose, mais, au-delà, il s'agit bien d'entrer dans un apaisement souhaité. Or nous n'allons pas mettre en œuvre cet apaisement en six mois. D'abord, pour suivre notre ligne politique depuis le début de ce mandat, nous souhaitons un maximum de concertations et de discussions avec les habitants. Nous souhaitons un maximum de participation des habitants. D'où l'idée de ce référendum annuel.

Je vous lis un passage de l'annexe à la délibération, qui sera un appui à votre réflexion en vue du référendum pour l'approuver ou non : « Une première étape qui nécessitera des aménagements concertés : si les Kremlinois se prononcent favorablement pour la réduction de la vitesse à 30 km/h, ils seront associés à la réflexion dans le cadre des conseils de quartier et pour chaque rue concernée sur les aménagements urbains nécessaires à la mise en œuvre d'une

telle mesure. » Il s'agit donc des conseils de quartier, mais aussi des habitants des différentes rues concernées par ces réaménagements. « Qu'il s'agisse de radars pédagogiques, de chicanes, de modifications du stationnement existant, de la mise en place de stationnement et de circulation alternés ou encore d'éventuels changements de sens de circulation, la réduction de la vitesse à 30 km/h nécessite de repenser l'espace public. Ces aménagements seront concertés avec les riverains, les associations concernées et la Commission extra-municipale sur les mobilités pour que chacun participe pleinement à la construction d'une ville durable, où les mobilités ne sont plus une source de conflits. C'est aussi dans un cadre élargi qui implique les communes limitrophes que s'inscrit cette proposition avec les villes de Gentilly et d'Ivry-sur-Seine, l'établissement public territorial Grand Orly-Seine-Bièvre et le Conseil départemental du Val-de-Marne. La Ville du Kremlin-Bicêtre porte en effet auprès de la Ville de Paris le projet de couverture du périphérique au niveau de la porte d'Italie, qui nécessitera demain de repenser les mobilités et les flux de ce carrefour important. »

Cette proposition de voter sous forme de référendum pour limiter la vitesse à 30 km/h ouvre la voie à l'ensemble du réaménagement de la ville du Kremlin-Bicêtre.

« Par ailleurs, la Police municipale de proximité aura un rôle prépondérant dans l'application d'une telle décision. L'objectif en effet n'est pas un effet d'annonce, mais bien une mesure concrète, qui nécessitera notamment des contrôles de vitesse dans différents lieux de la ville afin que la limitation ne soit pas déclarative, mais s'applique bien dans les pratiques des automobilistes. »

Je précise un point. Frédéric Raymond parlait tout à l'heure de sortir les jumelles du placard. En fait, les jumelles sortent déjà du placard assez régulièrement. Les caméras de vidéo verbalisation et de vidéosurveillance sur l'avenue de Fontainebleau fonctionnent aussi. Et elles fonctionnent parfaitement bien. Elles verbalisent, ce qui n'empêche pas malheureusement qu'un certain nombre de nos concitoyens – que je ne qualifierai pas – se garent quand même à peu près n'importe où en embêtant sans vergogne le reste de la population.

S'agissant de l'horizon 2030, nous allons commencer tout de suite, en 2022, 2023, 2024. Mais l'ensemble de ces concertations ne se fera pas en un jour.

Il faut évidemment aller plus loin. Frédéric Raymond le disait tout à l'heure. Les handicaps constituent même le point le plus fondamental, le point d'ancrage de ces mobilités et du fait de repenser ces mobilités. Il faut les repenser probablement d'abord pour les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap. Vous le rappeliez, monsieur, tout à l'heure, cela concerne les malvoyants ou non-voyants, les sourds ou malentendants, etc. Oui, il faut en priorité repenser ces mobilités en fonction de ces personnes-là.

La ville n'est pas particulièrement simple à organiser. La topographie ne facilite pas un certain nombre de mobilités. Il faut prendre en compte aussi cette topographie pour réorganiser les mobilités.

Vous demandez de prévoir des dates. À ce stade, on n'a pas de dates précises, mais on a quand même un plan d'action pour l'ensemble des rues et en termes de concertation pour avancer. Nous avons aussi un certain nombre d'idées pour aller au-delà et faire respecter dans les faits les 30 km/h.

Quelques questions ont été posées sur internet. Pourquoi ne proposons-nous pas les voies départementales dans le référendum ? Pour être valide et légal, le référendum ne doit toucher qu'à des prérogatives communales. Seules les voies communales sont des prérogatives de la commune. Si on propose de mettre aux voix la limitation à 30 km/h sur les voies départementales, le référendum sera déclaré illégal. D'où la proposition de voies uniquement communales.

S'agissant du coût de l'organisation, il est précisé dans la délibération un coût de 1,50 € par Kremlinois. En 2019, au dernier recensement, la population kremlinoise comptait 24 971 habitants. En multipliant ce chiffre par 1,5 €, on obtient 37 456,50 €. En l'occurrence, le prix de la démocratie n'est pas bien élevé. La démocratie n'a pas de prix, même si elle a un coût. Nous avons pris cette décision suivant notre ligne politique, monsieur Ruggieri. Je vous parle de ligne politique, mais je ne suis pas sûr que vous compreniez bien ce terme. Je ne suis pas sûr que vous en ayez. À un moment, monsieur Zincioglu, vous parlez de divergences politiques avec le Maire. Mais, pour avoir des divergences politiques, encore faut-il que chacune des deux parties ait une ligne politique, ce qui n'est pas forcément votre cas. Bref, notre ligne politique, c'est la concertation et la participation.

Le référendum était un de nos engagements de campagne. Il ne s'agit pas seulement d'un référendum, mais d'un référendum annuel, c'est-à-dire annualisé. Il s'agit de rendre pérenne cette participation des citoyens à la vie municipale et à la vie collective. Ce rendez-vous démocratique est important. Cela n'a été testé par aucune commune. Chaque année, il y a des référendums locaux dans de nombreuses communes. Ce qui n'a jamais été tenté, c'est d'en organiser régulièrement sur des sujets touchant de près les habitants de la ville. C'est ce que nous tentons. Nous continuerons à le tenter.

Monsieur Boufraine, vous rappeliez tout à l'heure que 93 % des inscrits sur les listes électorales s'étaient abstenus l'année dernière. Je note que 7 % d'entre eux sont aussi allés voter malgré tout et malgré le contexte de Covid.

C'est très peu. J'en ai bien conscience. Je vous rappelle quand même que, aux dernières élections nationales, législatives en particulier, moins de 50 % des électeurs se sont déplacés. Cela donne une idée de l'état de notre démocratie et de l'état de l'investissement ou de l'intérêt que les citoyens ont pour la vie politique. En l'occurrence, je suis parfaitement inquiet de cet état de fait. Notre tentative, c'est d'essayer de revitaliser cela.

Nous aurions pu utiliser ce que les Suisses appellent la « votation », mais cela n'existe pas en France. Il aurait pu s'agir d'une consultation citoyenne, c'est-à-dire une urne posée sur un coin de table. Cela a été utilisé pour l'eau publique par le territoire Grand Orly-Seine-Bièvre. Nous pensons qu'il est préférable d'utiliser le système le plus légal possible et de faire reconnaître la légalité de ce référendum. Pour faire reconnaître la légalité de ce référendum, nous sommes obligés de passer par les listes électorales. Oui, en effet, sur les listes électorales, tous les citoyens, en tout cas ceux qui n'ont pas la nationalité française et qui ne sont pas ressortissants de la Communauté européenne, ne sont pas admis à venir voter alors que ce sont des citoyens du Kremlin-Bicêtre qui auraient tout intérêt et qui pourraient être intéressés à venir voter. Je regrette personnellement que cette loi, mi-figue mi-raisin, permette aux ressortissants de la Communauté européenne de voter mais pas à des gens qui habitent la ville depuis parfois 50 ans et qui n'ont pas la nationalité française. Je regrette que cette loi soit telle qu'elle est. Néanmoins, nous souhaitons faire reconnaître la légalité de cette consultation et la faire vraiment dans le cadre de la loi. C'est pour cette raison que nous utilisons l'outil du référendum. Aller aux urnes, aller dans l'isoloir pour voter, c'est un acte fort symboliquement. Il faut faire entendre à nos concitoyens que cet acte doit être renouvelé.

Pour terminer, je voudrais d'abord inviter les groupes politiques du Conseil municipal à participer, autant que faire se peut, à cette campagne sur ce référendum. J'appelle évidemment les Kremlinois à se saisir de cette question, à débattre, à venir dans les conseils de quartier. Il s'agit de partager et de se forger une pensée. Je parle bien d'une pensée sur cette question-là des mobilités et de la limitation à 30 km/h. Il ne s'agit pas seulement d'un avis ou d'une opinion. Il s'agit de décider dans l'isoloir, le dimanche 27 novembre de 8 heures à 18 heures, dans vos bureaux de vote habituels. Je souhaite que nous allions au bout de ce chantier. Un chantier qui se termine, c'est un joli chantier.

Je précise que nous organiserons une réunion publique le mardi 22 novembre. Nous n'en connaissons pas encore le lieu.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quelques mots pour conclure. Lorsqu'on a organisé le premier référendum au niveau du Kremlin-Bicêtre, on a dit que l'orientation des élus de l'équipe municipale est d'aller vers une démocratisation de la démocratie. Il faut démocratiser la démocratie. Pour cela, il faut se saisir des outils qui existent. Le référendum d'initiative locale en est un élément, sans doute imparfait. Pour le prolonger et lui donner le plus de sens possible, il s'agit de permettre à tous les habitants de la ville, quelle que soit leur nationalité, de participer aux réunions de quartier qui auront à se saisir de cette question. Il s'agit aussi de participer à cette réunion publique pour penser et avoir une pensée en tant que votants le 27 novembre pour, ainsi, non seulement se forger une opinion mais être capable de décider. La règle fixée par la loi prévoit que le vote consiste à répondre oui ou non à une question. De même, les électeurs vont recevoir un rapport, dont un extrait a été lu par Jean-François Delage, pour montrer le cheminement et ce qui sera fait ensuite. Ce moment d'expression va ouvrir une nouvelle période dans l'histoire de la ville.

Aux quelques esprits chagrins ou taquins, selon lesquels rien n'aurait été fait depuis 1995, je voudrais dire qu'ils manquent de mémoire. Je me rappelle bien la RN7 avec le passage souterrain à grand gabarit qui permettait aux véhicules d'aller très vite et les barrières au milieu de la RN7 de l'époque pour empêcher les piétons de traverser afin de les protéger. Qui a fait cela ? Qui a monté ce projet ? Ce projet est né dans cette salle du Conseil municipal sur proposition de l'équipe municipale de l'époque. Étant donné qu'il s'agissait d'une voirie nationale, il a fallu obtenir l'accord de l'État, mais aussi de la Région et du Département pour la transformation et les plantations d'arbres. Il suffit de regarder de vieilles photos. Allez sur internet et cherchez la RN7 d'avant 1995 ou 2000, quand il y a eu les travaux. Vous verrez comment elle était. Cela n'a rien à voir. On ne part pas de rien. Le monde a bougé, le monde bouge et la ville a déjà bougé.

Certains manquent de mémoire. Surtout quand il s'agit de Lionel Zirciroglu au regard de son histoire, habitant la ville, et de son histoire professionnelle, je m'étonne qu'il ne se rappelle pas que l'A6b n'était pas couverte et qu'il n'y avait aucun aménagement. C'était une tranchée ouverte. Il a fallu mobiliser encore l'État, la Région, le Département, les communes limitrophes et celles du Val-de-Bièvre pour aboutir à un financement — comme pour la RN 7 requalifiée — qui ne soit pas supporté par le budget communal, c'est-à-dire l'impôt local. Nous avons réussi. Est-ce satisfaisant ? Non. Je vous fais une confiance. Jean-Pierre Ruggieri, je souhaitais et j'avais proposé, au niveau du Kremlin-Bicêtre, que l'on fasse comme l'avenue d'Italie, avec une voie dédiée aux cyclistes. Malheureusement, on n'a pas été entendu dans les arbitrages non seulement du Département, mais aussi de la Région et, surtout, de l'État.

En effet, je rappelle que, même si la RN7 est devenue RD7, elle demeure sous contrôle de l'État. Nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons au regard de cette route particulière d'accès à Paris, comme l'ex-RN 20 pour ne citer que ces deux voies qui jouxtent et traversent le Val-de-Marne.

Je dois aussi rappeler qu'en 1995, il n'y avait pas de parcs et d'espaces verts. Le parc Pinel n'existait pas. La ville était qualifiée de ville carencée en espaces verts par l'ensemble des services et des observateurs. Il a fallu attendre la mobilisation de l'équipe municipale de l'époque pour qu'en 2001, on puisse ouvrir le parc Pinel et, par la suite, d'autres lieux qui ont permis de remettre les prémices de la nature en ville. Nous ne devons pas nous arrêter en chemin. C'est l'histoire même de l'humanité et l'histoire même de la commune du Kremlin-Bicêtre qui s'inscrit dans ce mouvement humain de se poser des questions, de regarder comment le monde bouge et évolue. Il s'agit ainsi d'accepter de se remettre en cause. Le Maire que je suis y participe de lui-même. Je reconnais que ces vues nouvelles n'étaient pas celles qui préexistaient auparavant.

Le monde a changé, la ville a changé. Elle doit encore changer. On ne part pas de rien. Le principe de l'écologie populaire consiste bien à montrer que l'on se saisit l'enjeu de l'écologie sans opposer la fin du monde à la fin du mois. Les couches modestes, les couches moyennes, ceux qui sont les habitants des banlieues qui n'ont pas été les privilégiés dans l'histoire ancienne du développement de la région parisienne, les laissés-pour-compte, doivent avoir droit aussi au beau et à la qualité de vie. C'est ce défi que nous vous proposons de relever ensemble au travers d'une ville durable dont un axe important est l'écologie populaire.

Il me reste à dire qu'il faut participer. La procédure fixée par la loi nous contraint mais permet à chaque élu et à chaque mouvement politique — la loi parle de « groupements politiques » — de s'exprimer. Il suffit d'écrire au Maire, comme représentant de la commune qui met en œuvre ce référendum d'initiative locale, pour demander à bénéficier de l'envoi de documents qui seront adressés avec le rapport et la question posée et les bulletins « oui » et « non » aux électeurs en prévision du scrutin du 27 novembre. À partir de deux élus, les groupements politiques peuvent dès à présent écrire à la Mairie pour s'inscrire et demander à donner un point de vue qui sera envoyé à tous les électeurs. Élus du Conseil municipal, mais aussi citoyennes et citoyens du Kremlin-Bicêtre, je vous encourage à participer pour construire l'avenir de notre ville, pour que la vie y soit plus agréable et plus belle, et pour que l'on trouve les solutions.

Jean-François Delage a dit que c'est un commencement. J'utiliserais même d'autres mots. C'est un chantier qui commence. Ce chantier est loin d'être achevé. Il est temps de l'engager au plus vite, mais par une décision prise sur la base d'une orientation fondamentale qui permettra, par la réduction à 30 km/h ou non, d'engager un processus dès 2023. Nous prenons l'engagement de commencer ce travail dès les prochaines séances des conseils de quartier et de la réunion publique pour voir ce que l'on va imaginer en termes de mises en œuvre concrètes. J'ai découvert, depuis que je suis Maire, qu'il y a effectivement des jumelles pour la Police municipale. J'ai demandé qu'elle soit de nouveau utilisée. Je préfère les jumelles aux tasers qui ont été fournis au niveau de la ville avant que ce Conseil municipal ne soit mis en place. Geneviève Étienne en parlait, nous disposons de jumelles qui permettent de faire un travail pédagogique qui deviendra ensuite, si nous le décidons ensemble, une verbalisation. Dans ce cadre, ce chantier est à faire, à construire, à mettre en œuvre. Je me félicite que nous ayons avancé. Aujourd'hui, les effectifs de la Police municipale de proximité sont nettement supérieurs à ceux de juin 2020, date de l'installation du Conseil municipal, avec 32 membres opérationnels. D'autres recrutements sont en cours. J'ai demandé à la Préfecture et au Procureur de la République, qui vient d'être nommé, que l'on intensifie les actions sur le territoire communal.

La vidéo verbalisation existe et fonctionne. Il serait bon que l'on ne soit pas ponctionné sur le produit des recettes qui devraient nous revenir à hauteur de 25 % du montant total. En réalité, nous avons payé, avec l'État, les installations de caméras de vidéo protection et nous avons obtenu la labellisation. Oui, j'étais Maire et j'ai une histoire aussi. Et je revendique d'avoir fait de la vidéo verbalisation. Nous avons maintenant à inscrire au budget une ponction qui est faite pour alimenter les caisses de la Région et d'Île-de-France Mobilité afin de maintenir les recettes qui existaient en 2018. Nous allons donc devoir payer au lieu de percevoir une recette sur la vidéo verbalisation. Nous allons devoir reverser 530 000 €. J'ai saisi l'Association des maires du Val-de-Marne, les parlementaires et tous les élus pour modifier et supprimer cette loi, qui a mis un verrou au profit de la Région. De cette façon, les recettes existantes en vidéo verbalisation, c'est-à-dire en amendes de police, reviendraient dans un partage à 75 % à la Région et à Île-de-France Mobilité et à 25 % à la commune. Cela permettrait de financer un certain nombre de choses. Nous en avons besoin.

Je rappelle que, alors que la compétence voirie est transférée à l'intercommunalité, nous n'avons pas droit à plus de 250 000 € pour l'entretien et la rénovation des voiries communales par an. Avec 250 000 €, on ne peut pas faire grand-chose. Dans ce domaine, une question majeure se pose. Elle ne concerne pas que notre commune. Ce n'est pas une question de gauche ou de droite. Cette question préoccupe les 24 communes de Grand Orly-Seine-Bièvre.

Le Département du Val-de-Marne a été informé que nous allons voter dans le cadre d'un référendum pour ou contre les 30 km/h. Quand j'ai informé le Président du Conseil départemental il y a deux jours, il m'a dit : « Monsieur le Maire, cela signifie-t-il que vous demanderez sur les voiries départementales le passage à 30 km/h ? » Je lui ai répondu : « Monsieur le Président, on ne peut rien vous cacher, mais on va attendre le résultat des votes. »

Discutons de cette question. C'est un bel enjeu. C'est le moyen d'ouvrir un chantier qui permettra une construction qui sera menée à bon port. Ce chantier ne sera pas planté. Ce chantier sera réalisé. Il va prendre du temps. Ne nous racontons pas d'histoires. Il y a déjà le temps de la concertation. Si on remet à double sens l'avenue Lacroix, il faut convaincre les habitants de l'avenue Lacroix, pour soulager les habitants de la rue Curie et de la rue Édouard-Vaillant qui demandent à avoir davantage de tranquillité et à ce que la circulation soit régulée. Il faut que les voies qui étaient apaisées redeviennent apaisées. C'est un enjeu. Or il n'y a pas loin d'une dizaine de projets de ce type qui vont concerner chacun des quartiers. Ces projets devront être travaillés rue par rue, avec tous les habitants. Jean-François Delage en parlait. Cette orientation est dans la délibération. Ces propositions sont mises en débat. Cela concerne des chicanes, des inversions de sens de circulation, des contrôles pédagogiques avec radars, de la verbalisation et tous les aménagements qui pourront intervenir. Tout cela doit se faire en pensant à une chose. Nous ne sommes pas un village gaulois, nous sommes une ville aux portes de Paris. Nous devons travailler en bonne intelligence avec Paris et avec toutes les autres villes limitrophes, Arcueil, Gentilly, Villejuif, et les autres villes de l'intercommunalité qui sera, je l'espère, un financeur qui, avec le département, la Région et la métropole du Grand-Paris seront au rendez-vous pour aider la commune à mettre en œuvre ce chantier qui commence.

Débattons. Allons aux urnes le 27 pour choisir l'orientation à travailler pour la suite. Je mets aux voix cette proposition d'organisation de ce référendum avec les modalités énoncées dans la délibération présentée par Jean François Delage, complétée par Frédéric Raymond et Geneviève Étienne. Ce sera transmis à tous les électeurs, avec le rapport soumis au vote le 27 novembre prochain.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 13 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Avant d'engager la délibération suivante, je suspends la séance pour 10 minutes. J'invite à ce que l'on ouvre les fenêtres pour aérer la salle.

De 23 heures 27 à 23 heures 45 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous reprenons la séance avec le rapport suivant.

N° 2022-096. DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises et Kremlinois, la décision modificative qui vous est présentée a pour objet l'ajustement de certaines inscriptions budgétaires tant en dépenses qu'en recettes.

Nous commencerons par les dépenses de la section de fonctionnement qui sont réajustées à hauteur de 255 000 €. Sur ces dépenses de fonctionnement, deux points majeurs sont à noter. Le premier concerne particulièrement une augmentation des dépenses de personnel à hauteur de 490 000 €. Cette augmentation correspond pour partie à la revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5 %, conformément à une mesure gouvernementale. Cette revalorisation n'est que partiellement compensée par l'État. Elle pèse pour 400 000 € sur l'enveloppe complète des 490 000 €. La part de 90 000 € restante s'explique par d'autres mesures étatiques qui sont intervenues après le vote du budget primitif, avec le relèvement successif du minimum du traitement indiciaire, les trois augmentations successives du SMIC, le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture et la revalorisation des emplois de catégorie B. Si ces mesures étaient bien évidemment attendues et sont appréciables, elles sont intégralement à la charge de notre Ville.

Le deuxième point important, que nous avons déjà évoqué concernant l'augmentation des dépenses sur le fonctionnement que nous avons à subir, porte sur le reversement qui est inscrit dans l'atténuation des produits à hauteur de 532 177 €. Rappelons que nous avons déjà eu un débat sur le sujet. L'année dernière, nous avons dû reverser 321 000 €. Comme l'a dit monsieur le Maire, c'est dû à la réforme de 2018 que nous avons eu l'occasion d'évoquer. Ce mécanisme, qui est en place, se fonde sur une recette figée, donc sur l'année 2018, obligeant cette année encore notre Ville à reverser une part qui sert à financer IDF Mobilités. En réalité, la loi autorise de faire reposer l'équilibre budgétaire d'IDF Mobilités sur les communes. L'impact sur les finances de la Ville est de 532 000 €, ce qui est extrêmement important dans un contexte particulièrement tendu. C'est par ailleurs impossible à anticiper au niveau du budget primitif puisque nous avons reçu durant l'été la notification de l'État concernant ce prélèvement. Il est intéressant de mettre ce point en regard des prestations de services délivrés par IDF Mobilités et des nombreuses insatisfactions — chacun peut le mesurer — de la part des usagers. Notre Ville n'est malheureusement pas épargnée s'agissant des bus et du métro. De ce fait, nous devons supporter une dépense supplémentaire très importante, ce qui nous oblige automatiquement à revoir les dépenses de fonctionnement. L'impact sur les dépenses de fonctionnement est détaillé dans la note qui vous est présentée. Elle porte sur les chapitres des charges à caractère général, les autres charges de gestion courante et les charges exceptionnelles. L'effort sur ces chapitres s'élève à 280 692 €. Il est complété par une baisse de versement à la section d'investissement à hauteur de 442 496 €.

Les recettes de fonctionnement sont revues à la hausse à hauteur de 255 000 €. Cette somme comprend 245 000 € de plus qui sont portés sur la ligne de dotations, subventions et participations, ce qui s'explique par 200 000 € de compensations qui sont versées au titre de l'augmentation du point d'indice, soit la moitié de l'augmentation, et également par une compensation à hauteur de 70 % de l'augmentation des coûts sur les fluides et les produits alimentaires. Dans la section d'investissement, on retrouve logiquement la répartition à la baisse de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Cette baisse s'applique essentiellement aux immobilisations incorporelles (chapitre 20) et aux immobilisations corporelles. Pour la première partie, c'est à hauteur de 30 000 €, ce qui correspond à des dépenses qui sont en réalité prises en charge par le territoire. Sur le chapitre 21, c'est à hauteur de 419 000 €, soit, pour partie, des travaux qui ne seront pas réalisés sur l'exercice 2022 mais plutôt sur l'exercice 2023. Il est à noter particulièrement 200 000 € qui sont des crédits pris pour l'acquisition de foncier commercial et qui seront en réalité supportés par le SAF 94. Sur la partie de recettes, on trouve logiquement l'atténuation d'un peu plus de 400 000 €, ce qui se retrouve dans la section de fonctionnement.

Ainsi, par ces décisions, on voit à quel point les mécanismes étatiques voulus par le gouvernement grèvent le budget des collectivités et, donc, portent atteinte à leur capacité à délivrer une offre de service public à même de répondre aux besoins et attentes des habitants, confrontés par ailleurs au défi de l'inflation et à la flambée des prix de l'énergie. J'ai noté la compensation de l'augmentation, mais il faut noter qu'à ce stade des débats sur la loi de finances, l'État demanderait aux collectivités, hors inflation, un effort de 0,3 % et une DGF stable. Ce que l'on nous donne d'un côté, on nous le reprend de l'autre. Dans ce contexte inflationniste, on voit qu'il est compliqué de naviguer. Aussi, en cohérence avec les actions que nous avons portées jusqu'à présent, nous continuerons à porter le combat contre ces mesures dans l'intérêt d'un service public délivré aux Kremlinoises et Kremlinois. Pour l'heure, nous ne pouvons qu'acter cette situation. Aussi je vous propose de bien vouloir voter la délibération. Je vous remercie pour votre attention.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Zinciroglu, vous avez la parole.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur Jean-Luc Laurent, Maire du Kremlin-Bicêtre depuis 1995. Merci, monsieur le rapporteur. Nous sommes invités à voter de nouveau une modification budgétaire.

La section de fonctionnement ne dégagait qu'un excédent symbolique d'un peu plus de 430 000 €. Cet excédent était déjà bien faible. Il représentait moins de 1 % des recettes de la Ville. Au-delà du manque de maîtrise des dépenses menées par votre majorité, monsieur Jean-Luc Laurent, vous démontrez ce soir par cette nouvelle décision modificative que vous jouez au jeu de la balance et de l'équilibre financier en faisant encore une fois des virements à la louche de la section d'investissement à la section de fonctionnement. Déjà que l'excédent de la section d'investissement était un faux excédent, car financé par des micro-dettes annuelles que j'évoquais lors des dernières délibérations de décisions budgétaires modificatives, ce soir, vous sauvez les meubles pour réajuster l'excédent de la section de fonctionnement afin de répondre à la hausse du point d'indice de la fonction publique de plus 3,5 %, dont 50 % seraient compensés par l'État.

Absence totale d'anticipation. Vous naviguez aveuglément. Vous gérez cette Ville de manière dangereuse au point que nous ne doutons plus, ce soir, de l'insincérité de votre budget, comme le disait si bien mon collègue Jean-Pierre Ruggieri lors des débats d'orientation budgétaire, ainsi que le groupe d'opposition mené par Jean-François Banbuck.

Dans votre rapport de présentation, vous admettez l'échec de votre politique de baisse du forfait post-stationnement. Par vos décisions démagogiques faisant l'objet de promesses électorales insensées et irréalistes, vous supprimez d'un coup de revers des recettes que faisait la commune et qui auraient été plus que nécessaires aujourd'hui. À l'heure où chaque habitant que nous croisons se plaint du calvaire de la circulation sur l'avenue de Fontainebleau où, tous les soirs, nous atteignons des records d'arrêt en double file d'automobilistes, souvent non kremlinois, vous avez eu l'idée du siècle : arrêter la vidéo verbalisation sur ce type de voie et diminuer le FPS. Cela se verrait dans le budget, monsieur Laurent.

Vos échecs politiques ne s'arrêtent pas là. Les impacts financiers sont colossaux. Toutes les préemptions de fonds de commerce que vous entamez sans projet précis et sans possibilité d'enchaîner sur des locations coûtent monstrueusement aux contribuables. Vous êtes dans le déni complet. Vous refusez d'admettre vos erreurs de gestion qui nous amènent dans une situation budgétaire catastrophique. Ce soir, de nouveau, vous modifiez, rafistolez et démontrez votre incapacité à dégager de quoi faire face à l'endettement de la commune et des aléas de fonctionnement comme cette augmentation du point d'indice de la fonction publique, sans compter tout ce que nous avons déjà signalé, votre incapacité à dégager de l'autofinancement, votre incapacité à diminuer la capacité d'endettement.

Vous continuez donc à augmenter les taxes. Ce soir encore, vous allez nous présenter une délibération en ce sens. Ce sera votre unique moyen de tenir vos engagements démagogiques. En restant sans moyens financiers, vous continuerez sûrement de brader et de vendre de manière précipitée, sans aucune concertation, tous les terrains privés de la ville, exemple dernier aux abords de la Mairie, place Jean-Jaurès, mais aussi les trois dernières parcelles que vous avez présentées au dernier Conseil municipal et peut-être d'autres à venir.

Vous devez sauver les meubles. Votre solution, c'est de brader aux promoteurs, leur laissant le libre choix de commercialiser des logements contredisant vos orientations politiques. Je parle là de la commercialisation récente, lancée par Nexity pour la place Jean-Jaurès, avec des logements qui sont prévus à la vente à près de 900 000 €. Mesdames et messieurs élus de la majorité de M. Jean-Luc Laurent, est-ce cela pour vous une politique de gauche ? Vous servez un homme qui mène une politique démagogique et « enfumatoire ».

Nous voterons contre cette délibération parce que nous doutons de la sincérité du budget que nous contesterons collectivement, avec tous les groupes d'opposition qui souhaitent le faire aussi. Nous écrivons à la Chambre régionale des comptes qui, au moment où nous débattons ce soir, continue son contrôle des comptes de la commune.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Mesdames, messieurs, chers collègues, deux éléments exogènes au Kremlin-Bicêtre sont venus cet été rebattre la donne budgétaire. En ce début de quinquennat, aucune inflexion nouvelle. Le gouvernement estime que les mairies sont les tiroirs-caisses de ses décisions. Premièrement, la décision tant attendue de revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique va dans le bon sens, bien sûr, mais elle est insuffisante. Elle arrive tardivement et, pourtant, elle a été mal préparée par l'État. Cette hausse de 500 000 €, décidée à la va-vite sur un coin de table, loin de la nouvelle méthode claironnée par le gouvernement, ne vient pas rattraper le gel qui a prévalu ces dernières années. Cette revalorisation n'est pas non plus suffisante face à la forte inflation que nous connaissons. La hausse des dépenses contraintes pèse sur tous les budgets. De ce qui a été avancé par le gouvernement sur les mesures de soutien, aucune compensation n'était à hauteur des enjeux.

Deuxièmement, le prélèvement qui nous est imposé sur les recettes de police poursuit un objectif simple : affaiblir les communes d'Île-de-France pour renflouer la Région. Cette ponction financière de 530 000 € est lourde pour la commune. Ce transfert financier nous interpelle. Cette baisse des recettes est un nouveau coup de griffe contre la libre administration des communes. Celle-ci se fonde sur une gestion autonome de ses finances afin d'y mener des politiques publiques décidées localement. L'an dernier, c'est déjà 300 000 € qui ont été ponctionnés. Aucune compensation de l'État n'est à la clé. Jusqu'où irons-nous ? Ce renflouage d'Île-de-France Mobilités nous laisse un goût amer. En effet, depuis la pandémie, l'offre de transport proposée est au rabais. Nous renouvelons le rétablissement de l'offre à 100 % de ce qu'il était avant la crise de la Covid-19. La Ville paye toujours plus pour toujours moins de métros sur la ligne 7. En étrangeant les communes, on bride leurs capacités d'agir. Le gouvernement s'inscrit dans ce sillon qui met à mal les équilibres de notre République.

Face à cette nouvelle donne, des réajustements budgétaires sont nécessaires. C'est l'objet de la décision modificative qui vous est proposée. Elle donne les moyens à la collectivité d'assurer la continuité des services publics tout en se mettant en conformité vis-à-vis de nos obligations.

Oidi BELAÏNOUSSI (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinois, on peut une nouvelle fois déplorer la légèreté de la note explicative accompagnant la délibération n° 096. Monsieur le Maire, que voulez-vous dire par « réduction des charges à caractère général » que l'on retrouve au chapitre 11 ? On y constate un fourre-tout à 218 000 €. Ne devrions-nous pas nous inquiéter que des baisses interviennent brutalement sur des postes de dépenses courantes ? Nous parlons ici de réajustements à plusieurs centaines de milliers d'euros, décrits et justifiés en quelques lignes.

Monsieur le Maire, nous vous avons prévenu s'agissant de l'impact sur les finances de la Ville qu'auraient les recettes non perçues concernant le stationnement. Aujourd'hui, vous tablez sur une compensation financière de l'État de près de 250 000 € pour équilibrer le budget. Permettez-moi de citer le rapport : « Sous réserve d'atteindre trois critères d'éligibilité fixés par la loi de finances rectificative. La commune pourra prétendre à une compensation financière de l'État. » Ces critères d'éligibilité n'ont pas encore été dévoilés. À date, vous ne pouvez clairement pas affirmer que cette compensation sera versée au cours de l'exercice 2022. Vous inscrivez donc une recette plus qu'hypothétique dans les recettes de fonctionnement de la Ville. Certes, vous n'êtes pas à votre premier coup d'essai en matière d'insincérité de budget, mais, tout de même, cela commence à faire beaucoup, surtout au moment où la Chambre régionale des comptes s'intéresse à la gestion de la Ville. Plus généralement, le fait que la majorité doive recourir à une décision modificative pour absorber un imprévu de 490 000 € seulement, soit, comme vous le disiez, monsieur Zinciroglu, l'équivalent de 1 % cent du budget annuel de la commune, autant dire pas grand-chose, est la preuve de l'absence totale de marges de manœuvre dont elle dispose aujourd'hui.

La situation, mesdames et monsieur, est-elle si désespérée ? Notre groupe avait déjà pu alerter sur le fait que la capacité d'emprunt de la Ville était désormais virtuellement nulle du fait d'une gestion catastrophique depuis deux ans. Ce soir, ce n'est que la triste démonstration de ce que nous redoutions. Sans capacité d'emprunt ni levier autre que celui de s'attaquer à l'investissement, la Ville s'enfoncé clairement dans un cercle vicieux. La seule solution pour s'en sortir est une augmentation à venir des impôts. Les Kremlinois pourront prochainement le constater. Les impôts augmenteront. Vous aurez beau vous cacher derrière de pseudo-chocs exogènes, ce sont bien vos choix et votre gestion imprévoyante des finances de la Ville qui nous conduiront dans cette situation.

Kamel BOUFRAINE (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, monsieur Laurent, votre gestion des finances de la Ville est hasardeuse. Vous demandez sans cesse à vos élus et à vos services de faire des économies chaque année — 10 %, 15 %, 20 % — au détriment d'un service public de qualité. Monsieur le Maire, vous êtes le maire d'un service public au rabais au Kremlin-Bicêtre. D'un côté, vous sous-estimez la valeur des parcelles vendues, vous préemptez sans réellement avoir de projets. D'ailleurs, dans la liste des décisions, nous avons remarqué que vous avez préempté encore deux biens. Pour être à l'équilibre, vous êtes en train de jouer à un jeu. Vous ponctionnez sur le chapitre investissement. On n'a plus de capacités d'emprunt. Du coup, vous différez certains travaux. Je trouve cela dommage pour les administrés de notre ville. Aussi, dans notre groupe, nous doutons de la sincérité de ce budget. Pour cette raison, nous voterons contre cette délibération.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, sur la question de l'anticipation, je rejoins le propos. Effectivement, l'État nous notifie en cours d'été le prélèvement lié au stationnement. On nous notifie aussi en cours de route les 3,5 %. C'est vrai, si l'État pouvait prendre un peu en compte les collectivités, nous permettre d'anticiper et lui-même anticiper, cela nous aiderait un peu dans l'exercice budgétaire. Ce n'est pas très bien parti. En effet, dans les discussions en cours sur la loi de finances, j'ai bien peur que les réponses soient assez tardives, ce qui va encore nous compliquer la tâche. En réalité, c'est ce qu'il faudrait dénoncer. Sur ce sujet, vous êtes bien silencieux.

Sur la question de savoir si la politique est de gauche, bien sûr qu'elle est de gauche. En effet, elle met au centre de nos préoccupations l'humain et, surtout, les besoins réels des Kremlinois. Piloter une collectivité, ce n'est pas seulement piloter des ratios, mais c'est aussi savoir répondre à des besoins. On ne s'est pas défaussé de nos ambitions. Factuellement, s'agissant de cette décision modificative, nous subissons pleinement les errances de l'État.

Mais les ratios ont pu être aussi dégradés par des décisions que nous avons prises. Nous les assumons pleinement parce que le service public est celui des Kremlinois. Ils méritent qu'il leur soit délivré.

S'agissant du stationnement, le Maire a expliqué la réalité tout à l'heure. Il s'agit bien de l'équilibre budgétaire d'IDF Mobilités. C'est le fond du problème pour les communes. Il faut donc revenir à ce qui se pratiquait auparavant. Cela permettait une lecture claire (25 %/75 %) et d'anticiper les choses.

Par rapport à l'augmentation des impôts, les prédictions ont été hasardeuses jusqu'à présent. On nous avait promis de nouvelles élections. Cela ne s'est pas avéré. Je pense qu'il ne faut pas trop s'avancer dans les prédictions. Le sérieux budgétaire est là. Je souhaitais apporter ces points d'éclaircissement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il m'appartient de relever un point. Les trois troupes d'opposition parlent d'une absence d'anticipation, d'une insincérité budgétaire, de gestion hasardeuse. Le point d'indice est intervenu au début de l'été par le vote de la loi de finances rectificative, les parlementaires ayant siégé tout le mois de juillet. Le prélèvement sur les recettes que nous sommes obligés d'inscrire sur les amendes de police au titre de l'année 2021 vient de nous être notifié en plein mois d'août. Je ne vois pas comment on peut nous reprocher une absence d'anticipation. Vous parlez plutôt de l'État. Je veux vous rappeler que le Conseil municipal a adopté le budget à la mi-décembre 2021, c'est-à-dire bien nettement avant d'avoir eu connaissance de ces faits nouveaux. Le souci d'anticipation vient du gouvernement. Passez le message à vos amis et à vos nouveaux amis, pour ceux qui s'unissent ce soir. Ce n'est pas parce que l'on dit gestion hasardeuse, insincérité, absence d'anticipation, ce n'est pas parce que vous assénez à voix différentes les mêmes éléments de langage, comme on dit en matière d'argumentation politique, ce n'est pas parce que vous dites n'importe quoi, que vous le répétez, que vous le réitérez que ces mensonges et ces contrevérités deviendraient des vérités. Cela reste des contrevérités.

Vous pouvez anticiper sur la Chambre régionale des comptes qui est en train d'examiner la gestion. Vous verrez le rapport. Nous aurons l'occasion d'en parler. De quoi parle-t-on ? Il ne suffit pas d'affirmer, de laisser entendre, d'utiliser des mots visant à créer une suspicion là aussi pour que cela devienne une vérité. Non.

En revanche, il y a une vérité ce soir. Comme Maire et animateur de la majorité municipale, je constate qu'il y avait jusqu'à présent trois oppositions distinctes et qu'au gré des expressions, des votes et même des pouvoirs donnés par les uns aux autres, il y a une fusion. C'est un élément important que les Kremlinois sont en droit de connaître. J'espère que vous allez nous présenter votre programme commun ou votre plateforme. À partir de vos désaccords historiques, vous êtes en train de vous rejoindre. Sur quelle base ? Sans doute le « tout sauf la majorité municipale ». Cela ne fait pas une politique. Je vous laisse à cette réalité qui est forte ce soir. On constate que ceux qui étaient en désaccord hier se rejoignent et parlent à l'unisson pour critiquer. On attend encore les propositions alternatives. Avec l'approche de la préparation du budget, on aura l'occasion d'en parler, de regarder les choses et d'affirmer des projets. J'espère que nous aurons un débat de projet à projet. Je vous souhaite un bon travail pour préparer cela ensemble dans vos trois petits groupes. Pour l'heure, malgré votre opposition, je mets aux voix cette proposition modificative. Mais je dois vous expliquer qu'un budget est vivant. Il n'y a pas eu de budget supplémentaire, comme le prévoient le Code et l'habitude. Nous en sommes à la deuxième décision budgétaire modificative. Il y en aura sans doute une autre d'ici la fin de l'année. En effet, nous regardons les choses attentivement et rigoureusement.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur Laurent, un grand homme a dit « Je ne suis pas d'accord avec ce que tu dis, mais je me battrais pour que tu puisses le dire ». Je ne suis pas forcément sur les positions du groupe présidé par Jean-François Banbuck. Il m'a demandé de prendre son pouvoir avec des consignes de vote. Sur ces différentes délibérations, il y a des positions sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord, mais, étant donné que nous sommes en démocratie, je voterais comme me l'a demandé Jean-François Banbuck.

Quand vous parlez, Monsieur Laurent, de « tout sauf la majorité ». Nous ne sommes pas sur le « tout sauf la majorité ». Nous sommes sur le « tout sauf Jean-Luc Laurent ». C'est juste cela en fait. Je voulais juste préciser certaines choses.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous remercie, monsieur Boufraine, pour la clarté de votre propos qui s'inscrit tout à fait dans une explication de vote. Nous mettons au vote la proposition.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 13 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant.

N° 2022-097. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DU KREMLIN-BICÊTRE

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, l'Office municipal des sports (OMS) a été créé au Kremlin-Bicêtre. Le président en est M. Morad Lateb. Tous les deux ans environ, dans le cadre de cet OMS, il y a un renouvellement de présidence. Une première action importante va être mise en place dans le cadre d'Octobre Rose sur la ville, s'agissant des maladies du sein. Je vous invite tous, y compris l'opposition, à y participer. Cette manifestation aura lieu le 15 octobre prochain. Elle donnera lieu à une course pédestre à laquelle vous pourrez participer en fonction de vos capacités.

Je fais un rappel rapide sur ce qu'est l'Office municipal des sports. Il a vocation à encourager, soutenir les efforts et les initiatives tendant à développer pour tous la pratique de l'éducation physique et sportive et les activités de loisirs à caractère sportif, comme celle organisée à l'occasion d'Octobre Rose. Il s'agit ainsi d'organiser des manifestations sportives, de faciliter une coordination des efforts en développant des espaces et des échanges en vue d'un partage d'expériences, d'accompagner le mouvement associatif local et tous les acteurs territoriaux concernés par ces thèmes. Il s'agit ainsi d'être un centre de ressources pour les associations sportives, leurs bénévoles, les sportifs et tous les acteurs concernés par le sport du territoire du Kremlin-Bicêtre. Il s'agit aujourd'hui de proposer une subvention de 2 000 € afin d'aider l'OMS à démarrer le plus rapidement possible. Je vous invite tous à participer favorablement à cet élan pour que l'OMS puisse exister au Kremlin-Bicêtre et créer des événements qui seront de plus en plus importants dans notre ville. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le rapporteur. En 2021, a été votée la création de cet Office municipal des sports. Nous nous étions abstenus sur cette question. Vous présentiez ce sujet comme une innovation et une avancée pour la ville, alors que cette pratique est déjà bien dépassée et bien vieillie dans notre pays. C'est en 1936 que les premiers offices municipaux des sports ont vu le jour dans notre pays. Les offices municipaux des sports ont un vécu de 1936 à 2021. Pendant que d'autres maires ont pris ce sujet à bras-le-corps, certains se sont rendu compte de l'inutilité de ces offices en les supprimant dans plusieurs villes. D'autres ont continué d'incarner cela avec opiniâtreté. D'ailleurs, j'ai appris tout récemment, monsieur le Maire, monsieur Jean-Luc Laurent, que vous aviez supprimé un Office municipal des sports lors de votre prise de fonction dès votre premier mandat. Vous nous confirmerez ce soir si c'est le cas et vous nous expliquerez aussi pourquoi vous revenez sur votre décision en 2021.

L'Office municipal des sports s'est donc relancé en 2021. Il semblerait que l'élection de son président démontre une fois de plus l'inutilité de l'Office. Monsieur Chiakh, vous l'avez nommé, je ne le nommerai pas. Il s'agit du président de la plus grande association sportive du Kremlin-Bicêtre. Je n'ai absolument rien contre ce brave homme. Au contraire. Je salue son engagement et sa mobilisation au sein de cette association sportive que j'ai côtoyée en tant qu'ancien adhérent dans plusieurs sections. Mais je doute que son action au sein de cet Office puisse servir davantage que son action en tant que président du CSAKB.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra pour l'attribution d'une subvention de 2 000 € pour un Office qui nous semble inutile. Et vous partagez apparemment notre point de vue en 1995, monsieur Jean-Luc Laurent.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

À l'interpellation de Monsieur Zinciroglu, je réponds bien naturellement. En 1996, un rapport de la Chambre régionale des comptes établi sur la gestion antérieure a conclu que deux offices, l'Office municipal des sports et l'Office municipal de la jeunesse et de la culture qui existaient, étaient en situation contraire à la loi. Cela exposait les élus à être poursuivis pour gestion de fait. En effet, le Maire était président de droit de ces offices. Or c'est totalement interdit. Par son Conseil municipal et ses représentants, la Ville était en situation de gestion majoritaire dans les instances. Il a fallu mettre bon ordre dans ses deux outils pour clarifier les choses. D'où la dissolution prononcée par le Conseil municipal à la suite du rapport de la Chambre régionale des comptes. Je vous renvoie au rapport de la Chambre régionale des comptes qui a été produit à cette période. Je mets aux voix.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je ferai une explication de vote très rapide, monsieur le Maire. Je voulais juste souligner que, pour cette délibération, nous ne voterons pas comme le groupe de M. Zinciroglu.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Abstention : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-098. AVENANT A LA CONVENTION-CADRE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, cette convention quadripartite réunit les bailleurs, c'est-à-dire en l'occurrence, Valdevy, la commune, l'EPT et les représentants de l'État dans le Département. Comme indiqué, elle vise un abattement de la taxe foncière sur le bâti pour les quartiers dits prioritaires de la politique de la ville. Pour notre ville, le quartier concerné est Péri-Schuman-Bergonié. Cet abattement est conditionné, si je puis dire, à une contrepartie avec la mise en œuvre d'actions dont les modalités sont détaillées dans la note et qui doivent être portées par le bailleur social. Il s'agit d'une prorogation de la convention d'une année supplémentaire qui courra donc du 1^{er} janvier 2023 à décembre 2023. Afin de poursuivre cette convention, je vous propose de bien vouloir voter cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Abstention : 5 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, cette actualisation du taux a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil municipal du 28 juin 2021. Une augmentation du taux a été adoptée, faisant passer ce taux de 5 à 20 %. En quelques mots, je rappelle l'essentiel de ce qui a été présenté. Les redevables de cette taxe sont uniquement les demandeurs d'autorisation d'occupation du sol, en particulier les demandeurs de permis de construire. Cette taxe sert à financer des politiques publiques, en particulier les aménagements liés aux grands projets urbains auxquels la Ville doit faire face. Le taux de cette taxe est fixé par les collectivités sur une base définie par arrêté du ministre de la Transition écologique. Cette assiette est aujourd'hui de 929 €/m² en région parisienne, soit, rapportée à une taxe qui serait de 20 %, 18,58 €/m².

Par ordonnance du 14 juin 2022, donc très récente, une évolution réglementaire nous oblige à préciser les zones soumises à la taxe d'aménagement et de prendre en compte les évolutions réglementaires. La même ordonnance retire la gestion de cette taxe aux services déconcentrés de l'État. Elle l'a confiée à la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Le transfert doit permettre, selon le rapporteur de cette ordonnance, « une modernisation significative du processus de collecte », en particulier la dématérialisation des démarches pour les redevables et le développement de synergies avec la gestion des impôts fonciers, contribuant notamment à accroître la fiabilité des ressources perçues par les collectivités locales affectataires en améliorant la surveillance des évolutions du bâti. Il s'agit ainsi de tirer les conséquences de la gestion de la taxe d'aménagement par la DGFIP, mais également de tenir compte des modifications afférentes.

À la différence des anciennes dispositions où la déclaration intervenait au moment de la demande d'autorisation d'urbanisme, les pétitionnaires, donc les demandeurs de permis de construire, seront tenus de déclarer, dans les 90 jours à compter de l'achèvement des travaux, la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP). Une première échéance sera à régler dans les 3 mois suivant la déclaration d'achèvement de travaux et une seconde échéance 9 mois après.

La note d'impact annexée à l'ordonnance indique que la collecte sera simplifiée et va entraîner des gains d'emploi. C'est ce que j'ai relevé. 171 ETP seront ainsi partagés à égalité entre les services du ministère de la Transition écologique et ceux de la DGFIP. C'est un gain finalement pour l'État.

Cependant, il est à craindre que le pétitionnaire ralentisse la date d'achèvement des travaux pour retarder tout simplement le paiement de la taxe. Les conséquences pour les collectivités sont doubles : l'une sur la dérive des encaissements des produits de la taxe ; l'autre sur la qualité du cadre de vie en lien avec la dérive des fins de chantier. Le désengagement de l'État, pris par le nouveau gouvernement, a une fois de plus des conséquences néfastes sur les recettes des collectivités et sur la gestion qualitative des territoires. Notre groupe appelle donc à la vigilance sur ce point et veillera, en particulier, aux achèvements de travaux.

Comme il s'agit d'un système réglementaire, je vous propose d'approuver l'augmentation du taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 20 %, correspondant au périmètre de la ville en supprimant la zone UN qui correspond au Fort, au périmètre de l'AP-HP et de la zone du cimetière. Je précise que le taux de 20 % sera reporté, à titre d'information, en annexe du Plan local d'urbanisme, ce qui nous évitera de représenter cette délibération tous les ans. Enfin, il s'agit de charger monsieur le Maire de notifier cette délibération aux services préfectoraux à la DGFIP.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Comme nous l'indiquions lors des précédents conseils municipaux, nous nous opposerons et nous voterons contre toute décision visant à augmenter les taxes locales. Nous ne pouvons participer au financement de la politique illusoire de M. Jean-Luc Laurent en taxant les Kremlinois.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Sans faire de cours de droit public ou la pédagogie du Code de la construction, je voudrais préciser que ce ne sont pas les Kremlinois qui seront pénalisés. Comme on dit en droit, ce sont les pétitionnaires de demandes de construction, c'est-à-dire les promoteurs et les personnes qui demandent une autorisation d'urbanisme pour extension, transformation et création de surfaces supplémentaires. Ce seront principalement les investisseurs et les promoteurs sur la ville.

Que prévoit cette taxe qui existe dans quasiment toutes les communes ? Il s'agit de demander aux bénéficiaires d'autorisation d'urbanisme, qui permet la réalisation de constructions, de participer à l'effort d'équipements publics résultant de ces constructions. Lorsqu'il y a des immeubles qui sont construits, il n'est pas aberrant que les investisseurs et les promoteurs participent éventuellement à la création de places en crèche, à la création ou à l'agrandissement de locaux scolaires pour répondre aux besoins éventuellement de populations nouvelles qui pourraient intervenir en venant habiter ces nouveaux immeubles et ces nouvelles constructions.

Je voudrais souligner et vous dire, malgré l'heure, que c'est un point excessivement important. Je n'hésite pas à dire que l'ordonnance qui est intervenue récemment est un véritable scandale. Pourquoi ? Tout simplement parce que, jusqu'à présent, la taxe d'aménagement était perçue au moment de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme du permis de construire. Comme l'a dit Frédéric Raymond, il faudra désormais attendre l'achèvement des travaux, plusieurs semaines plus tard, pour bénéficier de la taxe d'aménagement. Pourquoi est-ce un scandale ? D'abord parce que cela diffère le paiement aux communes. Mais, plus gravement, cela veut dire que les communes qui auront des constructions nécessitant des travaux d'accueil et d'équipements publics devront avancer l'argent sans avoir aucune recette. Du point de vue de la gestion des budgets des communes, c'est un scandale. C'est un cadeau qui est fait — je n'hésite pas à le dire — aux promoteurs. Peut-être que certains veulent soutenir les promoteurs. Pour notre part, nous sommes dans une logique où nous demandons les contreparties aux promoteurs. C'est la moindre des choses. J'en rencontre quelques-uns, je peux vous dire qu'ils ne sont pas opposés et qu'ils comprennent très bien les règles du jeu qui découlent des constructions et des capacités de construction.

Enfin, pour la bonne information du Conseil municipal, sachez qu'aujourd'hui, il y a eu une réunion des élus et des maires du Val-de-Marne. Toutes tendances politiques confondues, ils s'élèvent contre la mise en œuvre de cette ordonnance qui pénalise toutes les communes. Nous avons décidé d'engager des actions pour obtenir la modification des modalités de mise en œuvre de cette ordonnance. Je rappelle que l'ordonnance est un texte qui a valeur légale, mais pris par décret. Comme ont expliqué deux sénateurs qui étaient présents à cette réunion aujourd'hui, le problème maintenant est que le gouvernement, sous couvert de simplification, ne présente plus des lois de ratification des ordonnances. Il n'y a qu'une loi d'habilitation en début de procédure. Or, jusqu'à présent, le législateur vérifiait l'autorisation de légiférer par décret et pouvait demander des modifications. Maintenant, c'est terminé. Le pouvoir réglementaire par ordonnance à la place du législateur est total. C'est une dérive grave de nos institutions qui bénéficiaient déjà du pouvoir exorbitant d'ordonnance, c'est-à-dire de légiférer par règlement. Maintenant, il n'y a plus aucun contrôle. Je crois que les élus du Val-de-Marne et au-delà ont raison de se saisir de ce dossier. Je livre cela à la réflexion de tout le Conseil municipal. Je mets aux voix.

Afin que M. Boufraine puisse éclaircir le vote dont il a le pouvoir, la séance est suspendue.

De 00 heure 36 à 00 heure 37 : suspension de séance.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET,)

Contre : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Abstentions : 8 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-100. APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE (SAF 94)

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le SAF 94 doit modifier ses statuts pour respecter les prescriptions réglementaires qui découlent de nouvelles directives européennes. En effet, la possibilité au SAF 94 d'accorder des aides aux collectivités pour la construction de logements sociaux lui est retirée. Nous ne pouvons que déplorer ces décisions européennes qui pénalisent une nouvelle fois l'action publique des collectivités locales.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la délibération du SAF 94 est notifiée à chacune de ses collectivités adhérentes pour se prononcer sur l'approbation des modifications des statuts. Après avoir pris connaissance des éléments visés dans le projet de délibération, je vous propose d'approuver les modifications apportées aux statuts du Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne et de désigner les représentants de la commune au sein du Syndicat.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix l'article 1^{er} visant à approuver les modifications apportées aux statuts du Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne. Nous procéderons ensuite à la désignation des membres.

Résultat du vote (modification des statuts du SAF)

Votants : 34

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Abstention : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 1^{er} est adopté. S'agissant de l'article 2, il convient de désigner un titulaire et un suppléant. Je vous propose la candidature de Frédéric Raymond en tant que titulaire et de Corinne Bocabeille en tant que suppléante. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? Non. Je constate que le Conseil municipal est favorable au vote à main levée. Ce sera mentionné au procès-verbal. Sur cette base, je mets aux voix les candidatures de Frédéric Raymond, titulaire, et de Corinne Bocabeille, suppléante.

Résultat du vote (désignation des représentants de la commune au sein du SAF 94)

Votants : 34

Pour : 26 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Contre : 3 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Abstention : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-101. ADHÉSION AU SIGEIF DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS AU TITRE DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je n'ai pas grand-chose à ajouter au titre même de la délibération. C'est la troisième délibération de ce type, me semble-t-il, sur laquelle nous avons à nous prononcer. Il s'agit de l'adhésion à un syndicat par des communautés d'agglomération ou de communes. Les bornes IRVE ont pour finalité de recharger les véhicules électriques. Je vous demande de vous prononcer favorablement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix. Il ne s'agit pas d'une approbation comme à l'accoutumée, mais bien de donner un avis favorable ou défavorable.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'avis est favorable à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-102. RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE DIRECTEUR DU POLE COHESION SOCIALE (H/F)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il s'agit de la création d'un poste de contractuel pour diriger le pôle qui résulte de la modification de l'organigramme des services municipaux avec la création d'un poste de directeur du Pôle cohésion sociale. Les éléments vous sont indiqués dans le rapport. Vu l'heure, je n'irai pas au-delà. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs — ceux qui nous suivent encore à cette heure tardive —, comme pour les finances, en matière de ressources humaines, on ne peut pas vous faire confiance non plus, monsieur Laurent. Vous avez décimé les services municipaux par le recrutement de vos amis de votre parti politique, le MRC, aux postes de directeurs. Vous n'êtes pas lucide sur le management de nos agents. L'intimidation, la provocation, le manque de politesse constant de certains de vos directeurs font que les services municipaux fonctionnent au ralenti. Plusieurs services sont en sous-effectif du fait d'arrêts-maladie.

Par courriel du 25 mai 2022, je vous ai écrit, monsieur le Maire, qu'il était de votre responsabilité de protéger nos agents et, par la même occasion, de faire former les directeurs à la gestion managériale du personnel, ce qui leur fait défaut, à la suite de plusieurs manquements de ces derniers. Des agents travaillent sans avoir signé un contrat de travail. Des licenciements arbitraires ont lieu sans respect des procédures du Code de travail. Il y a des agents non payés pour des heures supplémentaires effectuées. Des oublis de versement de salaire ont mis certains de nos employés dans des situations difficiles en termes de paiement de loyer, de subsistances, surtout dans certains foyers monoparentaux avec des enfants.

Je vous ai écrit aussi afin que vous nous adressiez le Document unique pour nous rendre compte du nombre d'arrêts-maladie et d'accidents de travail. Cela nous permettrait d'apprécier la situation de nos agents, femmes et hommes sur le terrain. Je profite de ce moment pour saluer leur professionnalisme à faire vivre au quotidien le service public. Nous attendons toujours ce document. Lors d'un dernier Conseil municipal, nous avons été favorables au recrutement ou, en tout cas au partage, du poste de l'assistante sociale pour que nos agents soient dans de bonnes conditions psychologiques pour accomplir leur travail dans la ville.

Puisque j'ai la parole, je souhaite remercier mon collègue, M. Toufik Khiar, qui voulait rendre tout à l'heure un hommage vibrant à Léda Angelova, ancienne responsable du service Commerce de la Ville, qui nous a quittés cet été à la suite d'une longue maladie. Dommage, monsieur Laurent, que vous ne l'ayez pas autorisé à le faire. À la suite de votre refus, monsieur Laurent, notre groupe a décidé de publier cet hommage dans notre prochaine tribune mensuelle dans le journal de la Ville.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, monsieur Jean-Luc Laurent, depuis votre réélection controversée de juin 2020 — cela en fait rire certains —, vous avez organisé une purge stalinienne au sein des services de la Mairie allant même jusqu'à la purge de ceux qui vous ont dérangé au sein de votre majorité. De nombreux agents ont fait l'objet de mesures de rétorsion ou même de licenciement, on entend parfois parler de harcèlement par vos directions recrutées après votre élection.

Pour les remplacer, vous continuez vraisemblablement de déroger aux règles de la fonction publique. Vous continuez de faire voter des postes de contractuels. Jusqu'à ce jour, toutes ces recrues avaient une qualité en commun : celle d'appartenir à votre clan politique, que vous continuez d'ailleurs d'afficher un peu partout sur la commune. Vous continuez de confondre emploi public et emploi politique. Vous politisez votre administration par des contrats précaires. À mon grand étonnement, tous vos alliés ici présents votent favorablement ou vont voter favorablement.

Mesdames et messieurs les présidents de groupe de la majorité, êtes-vous pour les contrats précaires ? Êtes-vous contre le fait de promouvoir les agents de la fonction publique de longue date et ayant une longue carrière au Kremlin-Bicêtre ? Êtes-vous contre la formation des agents pour les faire évoluer et progresser dans des responsabilités ? Préférez-vous recruter des contractuels ? Par ces décisions, vous empêchez chaque jour qui passe la promotion des fonctionnaires compétents et vous participez à la déstabilisation de l'administration locale kremlinoise.

J'allais vous proposer, mesdames et messieurs les élus de la majorité, de solliciter la Présidente du Comité éthique, mais j'ai appris, comme plusieurs d'entre nous ce soir, qu'elle a elle aussi abandonné ou démissionné. Nous contestons ces délibérations ainsi que tous vos recrutements. Nous écrivons aussi sur ces sujets à la Cour régionale des comptes, ainsi qu'à la Préfecture. Nous voterons contre ces recrutements.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je vais bien volontiers répondre à ces tissus de mensonges qui ne sont pas des vérités. Je vais mettre les choses au point. Vous avez posé des questions. On peut recruter dans la fonction publique et on doit recruter des fonctionnaires. Nous ouvrons les postes. C'est ce qui est fait. Quand on ne trouve pas de candidatures issues de la fonction publique, le système prévoit qu'il peut y avoir appel à des candidatures de contractuels. Des assouplissements ont été mis en place par le gouvernement que vous soutenez et qui aboutissent à la précarisation de l'emploi parfois lorsqu'il s'agit d'une succession de contrats. Cela présente quand même, depuis Anicet Le Pors, ministre communiste de la Fonction publique, la possibilité de recruter pour des périodes temporaires ce que l'on appelle des renforts en mission ponctuelle liés à des absences d'agents pour congé de maladie, arrêt de travail, grossesse, disponibilité c'est-à-dire volonté de faire autre chose pendant une période déterminée. Évidemment, la Ville se doit de respecter les règles. Elle les respecte.

Le fond de vos propos, c'est que vous avez perdu les élections municipales de 2020. Votre demande d'annulation des élections a été rejetée. Vous parlez même encore aujourd'hui, alors que les plus hautes autorités, avec le Conseil d'État, se sont prononcées pour dire qu'il n'y avait pas eu d'insincérité du scrutin et de fraudes d'une élection controversée.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Avec un écart de 94 voix.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Non, monsieur Zinciroglu, la démocratie, c'est une voix de plus, ou alors c'est une dictature. Vous devez comprendre ce que sont nos règles de droit et les règles de la démocratie. La démocratie, c'est une voix de plus. C'est la réalité.

Votre demande d'annulation des élections a été rejetée. Vous n'avez donc pas le pouvoir de gérer la commune. La gestion de la Ville appartient à l'équipe municipale et au Maire dans le cadre des décisions qui sont prises par le Conseil municipal. Comme conseillers municipaux, vous pouvez vous opposer. J'en prends acte. C'est votre droit. Vous pouvez aussi proposer d'autres projets. Ce serait une bonne chose pour la démocratie. Mais ce que vous faites est contraire à l'état de la réalité et ce que vous dites n'est pas la réalité. Une administration, particulièrement quand elle compte plus de 500 agents comme la nôtre, cela vit. C'est un corps qui n'est pas inerte. Cette vie passe par des arrivées et des départs d'agents pour diverses raisons et, souvent, pour des raisons qui sont propres à la carrière de chacun.

Mais il est vrai que certains départs sont décidés par l'autorité territoriale. Pourquoi ? Parce que l'on ne peut pas garder des agents qui ne donnent pas satisfaction. À l'issue de CDD, des contrats ne sont pas renouvelés. Je l'assume. Cela arrive parfois. Je vois très bien ce que voulait dire M. Boufraine tout à l'heure, sans entendre de nom ici ce soir. J'ai bien entendu, mais vous comprenez ce que je veux dire pour être intervenu déjà à plusieurs reprises sur ces questions.

Je vous ai résisté pour que les règles de recrutement ou de non-renouvellement soient respectées, conformément au droit et aux qualifications professionnelles et à la manière de servir des agents concernés. En effet, je l'assume, à l'issue de CDD, des contrats ne sont parfois pas renouvelés. Tout simplement, c'est dû au fait que l'on ne garde pas des agents qui, sous contrat à durée déterminée, ne donnent pas satisfaction ou qui ne travaillent pas. La fonction publique n'est pas une machine à fabriquer des emplois pour des personnes qui ne donnent pas satisfaction dans le cadre des missions qui sont les leurs et qui leur sont assignées. Je l'assume devant les syndicats, le Comité technique et le Conseil municipal. Vous avez parlé de précarité et d'emplois précaires. Qu'avons-nous fait depuis le début du mandat ? Nous avons mis en œuvre le RIFSEEP, ce qui n'avait pas été fait auparavant alors qu'il y avait un texte résultant d'un accord interprofessionnel au niveau national. Le RIFSEEP a été mis en place et a permis une augmentation de salaire de tous les agents de la Ville. Tous les agents de la ville ont bénéficié d'une augmentation.

Ce que vous dites est faux. D'ailleurs, le Comité technique va avoir à connaître les montants de façon anonymisée. Mais il est vrai que, parfois, les augmentations de salaire ont été réduites lorsque l'évaluation du travail n'a pas été probante par les responsables hiérarchiques. Je l'assume aussi. Mais le RIFSEEP a permis, par l'IFSE et le CIA, une augmentation de revenu de tous les agents. Il y a eu, sur la ville, une résorption de l'emploi précaire, notamment dans les filières de l'animation. Depuis juillet 2020, 17 agents ont été titularisés ou cédés alors qu'ils avaient jusque-là une succession de contrats à durée déterminée. D'autres situations sont en cours de traitement. Une attention particulière est portée aux souhaits de mobilité interne des agents pour favoriser les évolutions professionnelles. Depuis 2020, la promotion interne et l'avancement de grade ont atteint un niveau inégalé avec la reconnaissance du travail par les agents. C'est la réalité.

Alors, oui, avec l'équipe municipale, en lien avec le Comité technique, nous continuerons à toujours avancer et à reconnaître le travail de ceux qui font tout simplement leur boulot. Mais il n'y a pas de raison de prolonger le contrat de ceux qui ne font pas leur travail par un nouveau contrat à durée déterminée. La loi autorise des CDD. Elle peut autoriser un renouvellement de CDD pour donner une chance à un agent. Si, au bout du premier contrat ou du renouvellement pour donner une nouvelle chance, les résultats ne sont pas au rendez-vous, il n'y aura ni stagiarisation ni titularisation des agents concernés. Que je connaisse ou non les agents, cette règle est valable pour toutes et tous. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 8 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Abstention : 5 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-103. RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE RESPONSABLE VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE (F/H)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les éléments sont précisés dans le rapport. Y a-t-il des interventions complémentaires ? Monsieur Ruggieri, vous avez la parole.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur Jean-Luc Laurent. Je ne sais pas quel titre je dois vous donner d'ailleurs à cette occasion, pas celui de Maire en tout cas. Je pense plutôt à celui de Président du MRC qui est devenu aujourd'hui le principal employeur des militants de votre parti politique. Selon le Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités locales sont occupés par des fonctionnaires.

Nous sommes d'accord sur le fait que le concours est le mode de recrutement de principe dans la fonction publique. Vous l'avez dit, la loi a créé des dérogations à ce principe, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi. Depuis que vous avez été réélu, il y a maintenant deux ans, vous avez présenté des délibérations comparables à celle-ci à quinze reprises. Quand on évoquait ces embauches, on ne parlait pas de fonctionnaires en général, mais de contractuels qui sont tous des cadres, des directeurs, des chargés de mission que vous avez embauchés au cours de ces deux années. Quand on connaît la qualité des fonctionnaires de la fonction publique territoriale, je ne peux pas croire qu'aucun des candidats qui a postulé à ces différents postes ne puisse pas répondre à vos attentes. Je ne peux pas croire que ces fonctionnaires n'avaient pas les qualités requises pour ces différents postes. En réalité, chacun a bien compris que vous constituez une espèce de *task force* où les qualités et les critères professionnels sont mis de côté et ne sont plus déterminants. Ce qui compte, c'est l'appartenance à votre parti politique.

D'ailleurs, je suis très étonné du fonctionnement de cette Mairie. Nous ne connaissons jamais le nom de ces 15 personnes. On refuse de nous donner les noms de ces directeurs. Vous les cachez. Aucun nom n'apparaît sur le site de la Mairie, ce qui n'est pas le cas de la majorité des collectivités locales qui publient leur organigramme sur le site internet. M. Delage ne veut pas entendre parler de la Ville de Paris. Mais, si vous allez sur le site de la Mairie de Paris, vous trouvez les organigrammes précis de toutes les directions, avec le nom des différents directeurs et différents responsables. Au Kremlin-Bicêtre, c'est la politique du secret. En deux ans, vous avez politisé considérablement l'administration de la Ville. Nous n'avons plus affaire à des fonctionnaires, mais à des militants politiques embauchés pour servir l'intérêt d'un clan, d'une entreprise familiale qui est la vôtre, monsieur Laurent. La Mairie du Kremlin-Bicêtre est devenue, comme je le disais, le principal employeur de votre parti politique et ceci, bien entendu, au détriment des fonctionnaires qui sont systématiquement écartés des postes de direction. Ne nous parlez pas de l'ensemble des fonctionnaires de la Mairie. Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de ces postes de direction bien précis que vous faites voter à votre majorité d'une manière extrêmement régulière. À ce titre, évidemment, nous ne pouvons pas accepter cette situation. Mon collègue Lionel Zinciroglu a interpellé un certain nombre de présidents de groupe. Ils sont une fois de plus extrêmement muets sur un certain nombre de questions. Je le regrette. Il faut parfois être un peu courageux dans la vie, sans être obligé de suivre les décisions d'un seul homme.

Kamel BOUFRAINE (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Dans cette délibération, de quoi est-il question exactement ? Je ne parlerai pas de purge stalinienne. Mon propos sera plus nuancé. Il est question du remplacement d'Henri Plumelle.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous demande de ne pas citer de nom.

Kamel BOUFRAINE (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Je le ferai.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous demande de ne pas citer de nom.

Kamel BOUFRAINE (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Je voulais parler d'Henri Plumelle, un agent remarquable qui a fait pendant treize ans la jonction entre la Ville et les associations. Toujours attentif à la moindre demande des associations et facilitant l'accès à la Maison de la citoyenneté et de la vie associative, il a été à l'initiative de plusieurs projets et force de proposition. Il a travaillé efficacement avec les élus. Il aurait mérité une évolution de carrière. Monsieur Laurent, vous avez du mal à apprécier les qualités des femmes et des hommes compétents. Dommage. Peut-être n'avez-vous pas pris appui sur votre élue, la Maire-Adjointe en charge de la vie associative, qui travaillait en étroite collaboration avec lui. Pour moi, Henri Plumelle méritait une belle évolution et non que l'on s'en sépare. Pour tout ce qu'il a fait pendant treize ans, je lui dis du fond du cœur un grand merci. Nous n'avons rien contre la personne qui va accéder à ce poste. Nous sommes sûrs qu'elle fera un très bon travail, mais notre groupe politique votera contre cette délibération.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

J'apporte une précision puisqu'on est interpellé en tant que président de groupe. Je regrette aussi l'embauche de contractuels. Mais il y a une réalité par rapport au statut de fonctionnaire qui souffre d'un déficit terrible d'attractivité. C'est très vrai dans la fonction publique d'État où de très nombreux postes, notamment de catégorie A, ne peuvent pas être pourvus. C'est vrai aussi dans les collectivités territoriales. Il est urgent de repenser ce statut. C'est ce que fait le gouvernement par deux moyens. D'abord, il favorise l'embauche des contractuels, notamment de catégorie A, sur les postes de haut fonctionnaire. L'autre moyen consiste à faire des « mesurette », comme les 3,5 % qui ne correspondent pas à l'inflation. Il faut voir l'inflation depuis que le point d'indice n'a pas été relevé. C'est tout à fait regrettable. Il faut donc d'abord relever l'attractivité du statut de fonctionnaire. Je suis désolé de dire que le gouvernement actuel ne le fait absolument pas. Bien sûr, on est confrontés à ces situations. Or il faut bien pourvoir les postes. Au bout d'une certaine période, quand un fonctionnaire ne s'est pas présenté, on peut alors recruter un contractuel. Il y a apparemment une méconnaissance des réalités de la fonction publique et des carences de fonctionnaires. Je vous remercie pour votre attention.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Les prises de parole hors micro, qui ne sont pas pour le procès-verbal et qui ne sont pas audibles, monsieur Ruggieri, ne sont pas efficaces. Y a-t-il d'autres demandes d'expression ? Non. Une fois de plus, je voudrais dire que ce n'est pas parce que l'on assène des contrevérités qu'elles deviennent des vérités. Il faut aussi regarder globalement les choses. Monsieur Boufraine, je déplore que vous ayez cité un agent municipal qui a fait le choix de la mutation dans une autre collectivité. Je regrette d'autant plus que les agents publics, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, ont droit au respect de leur volonté d'une anonymisation. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de publication de noms sur un organigramme mais, par contre, que l'organigramme, comme il a été demandé, a été donné aux élus. Vous disposez du tableau des effectifs indiquant les postes créés et les postes pourvus, ce qui est rendu public. Je rappelle à nouveau qu'ayant perdu les élections, vous n'êtes pas en situation de gérer ce que l'on appelle en droit l'autorité territoriale. C'est le maire qui prend l'attache de l'équipe municipale et des élus dans chacun des secteurs concernés.

Jean-Pierre RUGGIERI (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Ruggieri, on ne vous entend pas. Cela ne sert à rien de prendre la parole alors que vous n'avez pas la parole. On ne vous entend pas. C'est bien dommage. Vos propos sont sans doute intéressants et mériteraient d'être au compte rendu. Je veux vous dire une autre chose. Il est temps d'arrêter les mises en cause de cette nature qui attaquent des agents publics, fonctionnaires ou contractuels. Oui, nous embauchons des gens qui ont la qualité d'être des citoyens. Ils peuvent avoir des opinions. D'ailleurs, monsieur Ruggieri, vous qui avez été directeur de cabinet, donc un poste infiniment politique, qui avez supervisé les recrutements à la Mairie du 13^e arrondissement, qui êtes devenu Directeur de la caisse des écoles du 13^e, vous êtes bien placé pour savoir comment les choses fonctionnent. Sans doute que le caractère politicien...

Jean-Pierre RUGGIERI (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Arrêtez les mises en cause, monsieur Ruggieri. Arrêtez les mises en cause.

Jean-Pierre RUGGIERI (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Faites preuve de transparence, monsieur Laurent. Donnez les noms de vos directeurs.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il y en a certains que vous avez donnés.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est transparent à la Ville de Paris. Vous pouvez trouver les noms des directeurs sur le site internet sans la moindre difficulté.

Jean-Luc LAURENT, Maire

En dehors de la Ville de Paris, je ne connais pas beaucoup d'organigrammes avec les noms qui apparaissent, y compris dans les communes que vous administrez en tant que maires ou présidents de collectivité rattachés à En Marche ou à Renaissance. Et pour cause... Parce que les fonctionnaires ont droit à l'anonymisation.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Arrêtez-vous, monsieur le Maire. Vous parlez de la vie privée des gens.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous n'avez pas la parole.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous écartez les fonctionnaires.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous dis qu'il faut arrêter ces mises en causes qui sont infondées à l'égard d'agents municipaux. Vous devez arrêter cela. Vous pouvez éteindre votre micro parce que je ne vous ai pas donné la parole, monsieur Boufraine.

Avant de passer au vote, je veux dire à monsieur Khiar, qui a voulu rendre hommage à un agent, que cela aurait pu être envisagé s'il avait eu la courtoisie, comme je l'ai fait, d'écrire aux présidents de groupe sur les trois hommages qui ont été faits ce soir. Il y a une conférence des présidents de groupe. On sait m'écrire ou écrire à mon cabinet. Cet agent a droit au respect, surtout après avoir été terrassée alors qu'elle devait revenir prendre un poste à la fin de ce mois, après un entretien qu'on avait eu ensemble le 16 juin dernier. Votre démarche a été indélicate. La moindre des choses — je le dis pour l'avenir —, lorsque vous avez des points à demander, vous les demandez au Maire et on en parle en conférence des présidents de groupe. Il y a des procédures et des règles de fonctionnement et de courtoisie.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 8 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU),

Abstention : 5 (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAINOUSSI, Mme HARTMANN),

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au point suivant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vois vous rendre compte des décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Depuis la dernière séance du Conseil municipal du 30 juin 2022, date d'un dernier compte rendu de décisions prises par le Maire, il y a eu 52 décisions prises avec des marchés et un marché (numéro PA2022-02) qui n'est pas numéroté, mais qui le sera. Les demandes d'information qui ont été faites ont été transmises via le compte rendu de la séance de la Commission unique qui s'est réunie avant le Conseil municipal. Je précise que M. Banbuck m'a saisi il y a à peine deux jours pour avoir un certain nombre de documents. Tout ce qui a pu lui être communiqué par courriel a été envoyé aujourd'hui. En revanche, les marchés font l'objet non pas d'une transmission, vu les pièces volumineuses, mais d'une consultation sur pièces. Il suffit pour M. Banbuck, comme pour tous les élus, de prendre rendez-vous pour avoir accès à ces documents administratifs.

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de l'habitat (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, ce vœu, présenté par les groupes Le Kremlin-Bicêtre en Commun, Élus Socialistes, Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens et Génération Écologie et Sociale, vise à dénoncer l'inaction de l'État en matière d'accompagnement financier des collectivités locales.

Les communes, notamment, ont été en première ligne pendant la pandémie ces deux dernières années. Or, depuis 2014, les collectivités territoriales ont vu leur financement public amputé de 46 milliards €, dont 13 sous le précédent quinquennat. Pendant sa campagne électorale, Emmanuel Macron a annoncé une réduction de 10 milliards € des financements attribués par l'État aux collectivités locales. C'est une honte.

Les collectivités locales représentent 74 % de l'investissement public, mais elles sont abandonnées par le gouvernement. Nous l'avons vu encore ce soir avec une ponction de plus de 500 000 € au Kremlin-Bicêtre, entérinée par une loi pour financer Île-de-France Mobilités.

Depuis deux ans, le service public de proximité subit des chocs violents alors même que l'État se désengage toujours plus de ses responsabilités. La pandémie de Covid-19 a entraîné une crise économique et sociale d'une violence inouïe. La guerre en Ukraine et les crises climatiques s'articulent pour créer une spirale inflationniste d'une ampleur sans précédent. Cette inflation touche des secteurs extrêmement sensibles pour les collectivités, telles que la restauration ou encore l'énergie. Dans ce contexte, le Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre émet le vœu que le gouvernement revienne sur les annonces faites par le Président de la République de réduire de 10 milliards € le financement public des collectivités territoriales, que le gouvernement intègre dans le budget 2023 de l'État un plan d'accompagnement des collectivités territoriales qui prenne en compte les effets de l'inflation, des crises sociales économiques et du dégel du point d'indice des agents publics. Parce que les collectivités locales sont un poumon de la République et méritent donc d'être soutenues, notamment financièrement, par l'État, je vous appelle à voter favorablement ce vœu.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 13 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous rappelle que le Conseil municipal aura lieu le 24 novembre pour sa prochaine séance. La conférence des présidents de groupe a été prévue le 9 novembre. La séance est levée.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Laurent, nous avons eu la courtoisie de vous formuler deux demandes. La première consistait à déplacer les créneaux qui ont été décidés entre vous des conférences de présidents de groupe.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'était à votre demande.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Oui, parce qu'à l'époque il n'y avait que moi. Aujourd'hui, il y a de nouveaux groupes d'opposition. Plus personne n'y assiste. Cela ne vous dérange-t-il pas ?

Un élu de la majorité (hors micro)

Nous y assistons.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mais vous êtes la majorité. Vous voterez pour tout. On devine tout. Monsieur le Maire, c'est une demande courtoise.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous avez fait cette demande. Cette demande, déposée notamment par le Président Kamel Boufraine, a été discutée par les présidents de groupe présents qui étaient ceux de la majorité. Ils n'ont pas souhaité modifier les choses. Faites-nous éventuellement d'autres propositions mais en nous indiquant un moment pour voir si nous pouvons arriver à une solution consensuelle.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est une avancée.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Laurent, un salarié ne peut pas être présent à 8 heures du matin.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je n'ai rien demandé. C'est Lionel Zinciroglu qui avait proposé 8 heures.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Avez-vous un compte rendu ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Zinciroglu, c'était vous qui l'aviez demandé.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Il est de votre devoir de faire vivre la démocratie. Nous vous ferons des propositions.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Il y a une autre demande courtoise, monsieur le Maire. Nous avons demandé que soient faits des comptes rendus complets des commissions. J'ai reformulé aujourd'hui les manquements dans les comptes rendus des décisions en commission. Il manque énormément d'informations. J'ai fait un mail aujourd'hui. À chaque fois, on reçoit les comptes rendus la veille. Il s'agit ici de demandes courtoises.

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 1 heure 25 minutes.

*La secrétaire de séance,
Mme BASSEZ*

*Le Maire,
Jean-Luc LAURENT*